



Ordre des
AGRONOMES
du Québec



Le savoir pour nourrir le monde

RAPPORT ANNUEL 2020–2021

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021.

Veuillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information

Ordre des agronomes du Québec – 2021

Tirage:

65 exemplaires

Reproduction autorisée
avec mention de la source

Cette publication a été réalisée
par le personnel de l'Ordre
des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition:

Louise Richard

Coordination:

Martine Boivin

Révision:

Geneviève Morin

Conception et réalisation graphique:

Communications Isabo - isabo.ca

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-922380-38-5

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN: 1481-1820

TABLE DES MATIÈRES

Gouvernance

Rapport du président	6
Rapport du vice-président	9
Rapport de la directrice générale	11
Conseil d'administration	13
Orientations stratégiques	16
Ressources humaines	20

Rapport des sections régionales

Abitibi-Témiscamingue	22
Côte-du-Sud	23
Est-du-Québec	24
Estrée — Bois-Francs	25
Laval — Rive-Nord	26
Mauricie — Centre-du-Québec	27
Montréal — Rive-Sud	28
Outaouais	29
Québec	30
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	32
Saint-Hyacinthe	33
Avoir des sections	34

Activités de contrôle de l'exercice de la profession

Activités du comité de la formation	36
Reconnaissance des équivalences	37
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	39

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	40
Activités relatives à l'indemnisation	41
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	42
Activités relatives à l'inspection professionnelle	43
Activités relatives à la formation continue	48
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	52
Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	56
Activités relatives au rôle sociétal de l'ordre et aux communications	57

Membres et comités

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre	59
Renseignements sur les membres	61

Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec

Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'Ordre	66
---	----

États financiers

Rapport de la présidente du comité des finances et d'audit	70
États financiers	72

PRÉSENTATION

Montréal, le 23 septembre 2021

Monsieur François Paradis

Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2021. Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Madame Danielle McCann

Montréal, le 23 septembre 2021

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2021. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Duval, agronome

Montréal, le 23 septembre 2021

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2021. Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Duval, agronome

GOUVERNANCE



RAPPORT DU PRÉSIDENT



Malgré les inconvénients imposés par la pandémie survenue au Québec en 2020, elle a contribué à redonner à l'agriculture et à l'agroalimentaire l'importance leur étant due, mettant en évidence l'importance du rôle que nous y jouons. Nos recommandations agronomiques ont un grand impact sur la santé des Québécois et sur les aliments qu'ils consomment. Les consommateurs se questionnent plus que jamais sur les aspects de la production des aliments. C'est pour bien refléter leurs préoccupations que l'Ordre tiendra son congrès 2021 sous le thème *Agronome et société: partenaires de changements*. Les attentes de notre société évoluent et, en parallèle, la science nous amène de nouvelles connaissances tous les jours. Notre profession doit se transformer par l'utilisation des nouvelles connaissances afin de répondre aux attentes de la société.

Agriculture durable : une nouvelle définition

En 1990, l'Ordre se dotait d'une définition de l'agriculture durable, mais 30 ans plus tard, cette définition est-elle encore adaptée à la réalité d'aujourd'hui? Pour donner à l'Ordre une définition actuelle de l'agriculture durable, l'Ordre s'est entouré d'agronomes, chercheurs et représentants de divers groupes afin de s'appuyer sur leurs opinions.

Est née une nouvelle définition, présentée au congrès 2020, qui a été accueillie positivement par nos partenaires:

Une agriculture innovante qui offre aux générations actuelles et futures des produits et services de qualité. Cette agriculture s'accomplit dans le respect des écosystèmes, assure le bien-être de tous ses acteurs et est en harmonie avec la société tout en favorisant sa vitalité économique.

Cette définition teintera les actions de l'Ordre au cours des prochaines années.

Médias

Bien que les recommandations agronomiques aient un impact sur la santé et les aliments, il n'en demeure pas moins que l'agriculture, l'agroalimentaire et notre profession sont méconnus de la population. Pour remédier à la situation, l'Ordre a choisi de miser sur la diffusion de portraits d'agronomes, lesquels permettent à la fois de valoriser et de faire connaître le travail, le milieu et les différents aspects de la pratique de l'agronomie.

Indépendance professionnelle des agronomes

Depuis le lancement de l'enquête sur la rémunération des agronomes en 2017, l'Ordre a consacré beaucoup d'efforts à clarifier les notions de conflits d'intérêts réels, apparents et potentiels. L'année 2020-2021 marque une étape importante dans l'application des 17 recommandations du Comité sur l'indépendance professionnelle; à l'exception d'une seule, les recommandations du Comité sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Parmi les recommandations, la facturation des services professionnels entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022 pour permettre son implantation sans heurts aux employeurs.

Les nouvelles règles placent dorénavant la déclaration d'intérêts, la transparence, la traçabilité et l'imputabilité au cœur de notre pratique professionnelle.

Entente avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Nous avons convenu avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPD) de fournir un guide d'application de notre entente signée en 2019. Un comité ad hoc composé d'agronomes et de technologues a été mis sur pied à cet effet. Cette entente et son guide d'application devaient nous permettre d'éliminer les irritants de la politique de surveillance des actes agronomiques et clarifier l'implication des technologues professionnels dans nos actes agronomiques. Pour établir une base de discussion solide, nous avons fait réaliser la cartographie du mandat agronomique.

Malheureusement, nous nous sommes heurtés à une incompréhension et à une divergence d'interprétation importante: l'OTPG espérait que l'entente de supervision aurait une portée aussi large qu'une autorisation d'actes professionnels, ce qui va au-delà de l'entente signée.

Actes agronomiques en financement agricole

Le Comité ad hoc sur les actes agronomiques en gestion et financement agricole a déposé la nouvelle grille de référence sur les actes agronomiques posés en économie agricole adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 18 septembre 2020. Elle remplace la grille de référence concernant les actes posés en gestion et en financement agricole et la ligne directrice concernant l'analyse et la gestion des risques associés à une entreprise agricole. Elle clarifie les actes agronomiques en économie agricole en précisant les situations où il y a ou non la réalisation d'actes agronomiques. À la suite de son adoption, l'Ordre a entrepris une série de rencontres avec les acteurs du financement et de la gestion agricole au Québec.

Bien-être animal

La *Loi sur la sécurité et le bien-être de l'animal*, adoptée en 2015, a été soumise à l'évaluation de son application et de sa portée. Le 4 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) déposait un rapport sur sa mise en œuvre. Les actions en matière sécurité et de bien-être animal qui ont découlé de son application sont nombreuses et l'Ordre s'est assurée que les agronomes remplissent adéquatement les obligations imposées par cette loi.

De plus, l'Ordre suit de très près les éléments qui sont et seront soumis à une analyse ou à des travaux en vue de soumettre au gouvernement des propositions d'amélioration de nature administrative ou réglementaire.

Refonte de la Loi sur les agronomes

Dans la foulée des suites données au rapport de la Commission parlementaire sur les pesticides publié en février 2020, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation demandait, en octobre dernier, à la ministre de l'Enseignement supérieur et à l'Office des professions de relancer les travaux visant à moderniser la Loi sur les agronomes. Cette annonce met fin à une attente de presque 30 ans. Un comité ad hoc a été mis sur pied et sera à pied d'œuvre au cours de l'été 2021. Ses travaux seront appuyés par six sous-comités et chacun se verra assigner la définition d'actes agronomiques en fonction des six grands champs de compétences reconnus des agronomes. Ils auront aussi le mandat de s'assurer que les pratiques agronomiques émergentes soient incluses dans le projet de modernisation de la *Loi sur les agronomes*.

Gouvernance

La gouvernance de l'Ordre est constamment remise en question. Afin de garantir qu'il s'acquitte des obligations liées à sa mission, l'Ordre a poursuivi ses actions au cours de la dernière année :

- Depuis le mois d'avril 2020, l'infolettre Agro Expresse présente la chronique *Le CA vous informe* qui résume les discussions et les décisions prises lors des séances du Conseil d'administration de l'Ordre.
- Une politique de reddition de compte a été implantée permettant au Conseil d'administration de suivre le cheminement des réflexions et des discussions au sein des comités. Le CA pourra ainsi vérifier que leurs travaux s'alignent avec son mandat et ses orientations stratégiques.
- Toutes les politiques de l'Ordre ont été revues. Certaines ont été mises à jour et plusieurs ont été abolies.
- Le *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de l'Ordre des agronomes du Québec* a été adopté. Ce code a pour but de préserver et de renforcer la confiance du public envers l'Ordre en favorisant la transparence des membres des comités et leur responsabilisation face aux enjeux éthiques et déontologiques. Il s'applique, notamment, lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein des comités formés par le CA.

- Le nouveau *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections à son Conseil d'administration* a modifié l'organisation des sections régionales, réduit le nombre d'administrateurs élus à 12 (présidence, vice-présidence, dix présidents de section, quatre administrateurs nommés par l'Office des professions). Il définit de nouvelles règles d'éligibilité pour les administrateurs de l'Ordre et encadre la durée minimale et maximale de leur mandat.

Planification stratégique 2021-2024

Le 18 septembre 2020, le CA a adopté la planification stratégique 2021-2024. Je vous invite à consulter le rapport de la directrice générale à la page 11 à ce sujet.

Agronomes Canada

L'Ordre maintient toujours ses relations avec Agrologist/ Agronomes Canada. Toutefois, l'association ne progresse pas au rythme souhaité par l'Ordre. Un comité spécial a été mis sur pied pour remettre en question le modèle d'affaire de l'association. Les discussions devant mener à sa réorganisation se dérouleront au cours de l'été 2021.

Le CA qui suit de près la réorganisation a déjà fait valoir que l'Ordre pourrait se retirer de l'association si aucune amélioration n'était apportée à son fonctionnement.

Mot de la fin

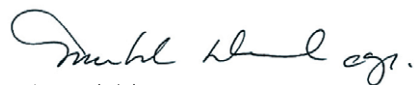
L'exercice 2020-2021 marque la fin de mon second mandat à la présidence de l'Ordre. Les quatre dernières années ont été marquées par de nombreuses turbulences. Grâce aux membres du CA, aux agronomes bénévoles impliqués dans nos nombreux comités et aux employés de l'Ordre, nous avons maintenu la mission de protection du public de l'Ordre au centre de ses activités.

Je tiens à souligner l'implication des administrateurs représentants du public. Le regard qu'ils portent sur l'Ordre ainsi que leur participation à plusieurs comités contribuent à nous faire grandir.

Merci à notre vice-président, Pascal Thériault, qui a relevé avec succès les défis que je lui ai proposés. Un merci spécial à notre directrice générale, M^{re} Louise Richard, qui a jonglé avec la gestion quotidienne de l'Ordre et les nombreux projets que Pascal et moi souhaitions mettre en branle tout en ayant la bonne habitude de me rappeler que l'agenda des semaines à venir était complet.

Je tiens aussi à vous remercier de m'avoir confié la présidence de l'Ordre.

Je félicite à nouveau la présidente élue, Martine Giguère, et je lui souhaite beaucoup de succès dans les nombreux projets et défis qui se présenteront à elle durant son mandat!



Le président sortant,
Michel Duval, agronome

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT



Les responsabilités du vice-président, au-delà de remplacer le président lors de son absence, consistent à l'épauler dans les différents dossiers de l'Ordre et de mener à bien les dossiers qui lui sont confiés. Vous l'avez lu dans le rapport du président, la multitude de dossiers d'importance à l'Ordre nous a tenus occupés tout au long de cette année de pandémie. Au-delà des activités du président, voici quelques dossiers sur lesquels j'ai personnellement travaillé.

Agriculture urbaine

L'Ordre continue ses travaux auprès des différentes instances pour faire reconnaître l'importance de l'acte agronomique en agriculture urbaine. La pandémie a fait grandement augmenter l'intérêt pour l'agriculture urbaine et donc nous sommes toujours impliqués auprès du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) et au Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU). J'occupe d'ailleurs présentement le rôle de vice-président du conseil d'administration d'AU/LAB. Des discussions avec différents organismes ont également eu lieu pour s'assurer du respect des normes agronomiques tant en ce qui concerne les initiatives que les affichages de postes de nature agronomique. Se rapprocher du public est une des orientations de la planification stratégique dont nous nous sommes dotés, et ce volet en fait partie.

Formation

Le Comité de la formation continue de s'assurer du standard académique de nos universités offrant des diplômes reconnus par l'Ordre. En tant que profession, nous avons la chance de travailler de près avec l'Université Laval et l'Université McGill pour maintenir et garantir la compétence initiale des nouveaux agronomes. Dès les débuts de la pandémie, nous avons été en communication avec les deux universités. Cette bonne communication et le travail en partenariat que nous effectuons sont essentiels à la bonne formation des futurs professionnels.

L'Ordre continue d'ailleurs à répondre aux demandes de rencontre des étudiants dans ces universités pour qu'ils soient bien au fait des devoirs et responsabilités qui les attendent.

Admission

L'année 2020 a marqué le processus d'admission à l'Ordre, alors que la pandémie a frappé à un mois de nos premiers examens d'admissions. Nous avons été dans l'obligation d'adapter nos méthodes à cette nouvelle réalité et de faire nos examens d'admission en visioconférence. Ceci a entraîné un plus grand nombre de dates d'examens, avec des comités moins nombreux pour pouvoir gérer l'ensemble du processus à distance. Cette nouvelle façon de faire a nécessité du temps et des ressources au niveau de la permanence et je tiens à souligner l'effort déployé par les employés pour s'assurer de la mise en place et du déroulement des examens.

La mise en place des examens en visioconférence a permis de régler un problème que nous tentions de régler à l'Ordre soit la possibilité pour un candidat d'appeler de la décision du comité d'examineurs. Avec la formule d'examen oral tel qu'il est, réviser un examen devenait très difficile et nous avons donc pu commencer à enregistrer les examens, ce qui a permis la mise en place d'un comité de révision des examens d'admission. Il est important de noter que cela permet également au candidat, sur demande, d'avoir accès à l'enregistrement audio de l'examen dans le but de préparer sa demande de révision.

Notre processus d'admission datant de 30 ans, j'ai commencé, avec l'aide d'un comité ad hoc composé d'examineurs, de jeunes agronomes, d'agronomes issus des équivalences et de représentants des universités, à regarder comment nous pourrions moderniser le processus. L'examen oral dans sa forme actuelle mérite une mise à jour et c'est dans cet esprit que le comité a débuté ses travaux.

Conclusion

Cette dernière année a représenté son lot de défis. Il faut se souvenir qu'une partie importante des ressources de l'Ordre est vouée à ses obligations légales et donc, cela limite dans une certaine mesure notre capacité à entreprendre de nouveaux mandats. Malgré tout, nous parvenons à faire avancer notre profession et à développer celle-ci. Le dossier de l'indépendance professionnelle a pris du temps et des ressources dans les dernières années; la modernisation de la *Loi sur les agronomes* en prendra énormément dans l'année à venir.

Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil d'administration avec qui travailler pour la protection du public demeure agréable et dans le respect, et je m'engage à continuer à travailler avec la présidence et la direction générale de l'Ordre dans l'année à venir pour mener à bien nos différents dossiers.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Thériault', with a stylized flourish at the end.

Le vice-président,
Pascal Thériault, agronome

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



J'aimerais commencer en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur collaboration et leur implication, ainsi que les membres de l'équipe de l'Ordre pour le soutien et le professionnalisme dont ils font preuve tous les jours envers l'Ordre et moi. En plus d'affronter la pandémie et le confinement, l'Ordre a vécu plusieurs changements depuis le mois d'avril 2020. Et c'est grâce à tous ceux qui y travaillent que l'Ordre a continué de remplir son mandat de protection du public et d'offrir des services de haute qualité. Au moment où j'écris ces mots, l'équipe travaille encore à distance et poursuit ses efforts pour remplir les obligations de l'Ordre et ses nouveaux défis.

Je désire également souligner le travail des agronomes des comités de l'Ordre qui œuvrent avec l'équipe des employés. Ils font preuve d'un engagement et d'un professionnalisme sans faille. Ils subissent eux aussi le poids des mesures de confinement, car pour la première fois, les réunions, la campagne d'inspection professionnelle et les examens d'admission ont été menés à distance et avec succès!

Ressources humaines

Plusieurs départs ont ponctué le dernier l'exercice financier 2020-2021.

M. Abdenour Boukhalfa nous a quitté en février 2021 après avoir mis son expertise et ses compétences au service de l'Ordre pendant près de six ans. Le Conseil d'administration et moi lui souhaitons tout le succès possible au sein de l'organisme qui a eu la chance de le recruter.

M^{me} Laetitia Daigremont a choisi d'embrasser une nouvelle carrière en juillet dernier. M^{me} Katia Boscher a pris la décision de retourner dans le monde juridique, qui est le sien, en décembre dernier. Je leur souhaite le meilleur des succès.

M^{me} Joëlle Andrianary est devenue adjointe à la direction générale en décembre dernier, et M^{me} Lily Cardin est devenue adjointe à la formation continue obligatoire et aux services juridiques l'automne dernier. Je suis certaine qu'elles relèveront les défis de leurs nouvelles fonctions avec succès.

Afin de compléter l'équipe, M^{me} Christine Séguron et M^{me} Marie-Ève Guy ont joint nos rangs. Elles s'occupent, notamment, du service aux membres, du Tableau de l'Ordre, de l'inspection professionnelle, de l'admission et des équivalences. Au nom de toute l'équipe, je leur souhaite la bienvenue.

Politiques de l'Ordre

Cette année, dans un souci de saine gouvernance et d'amélioration continue des pratiques de l'Ordre, la direction générale a révisé le *Manuel de l'employé* auquel on a joint le *Code de déontologie de l'employé*, une politique de télétravail ainsi qu'une politique contre le harcèlement révisée. Un code de déontologie pour les membres des comités a aussi été adopté.

Planification stratégique 2021-2024

La nouvelle planification stratégique de l'Ordre se déploie sur trois ans. Elle est guidée par ses valeurs: l'intérêt public, l'engagement, l'intégrité, la transparence et la collaboration. L'Ordre a consulté ses membres, ses administrateurs et ses employés. Il a déterminé les axes qui orienteront ses interventions jusqu'en 2024: le public, l'Ordre et ses membres.

L'Ordre travaillera à:

- offrir des communications accessibles au public;
- augmenter sa notoriété et sa visibilité et celle des agronomes;
- mettre en place des actions pour de meilleures pratiques de gouvernance;
- moderniser les stratégies de communication;
- promouvoir l'excellence agronomique;
- optimiser les pratiques agronomiques.

Accès à l'information

L'Ordre n'a répondu à aucune demande d'accès à l'information au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Finances

Comme l'année dernière, la direction générale a travaillé en collaboration avec le Comité de finances et d'audit mis en place par le Conseil d'administration. L'analyse des états financiers vérifiés, accompagnés du rapport des vérificateurs se trouve dans la dernière section du présent rapport annuel.

Conseil interprofessionnel du Québec

Les activités organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) constituent des occasions précieuses d'échange, d'entraide et de formation pour les ordres professionnels. Parmi les forums et les groupes de travail auxquels les membres du personnel de l'Ordre des agronomes participent, mentionnons le forum des directeurs généraux; le forum de l'admission; le forum des syndicats; le forum de l'inspection professionnelle; le forum des conseillers juridiques; et le forum des secrétaires de conseils de discipline.

Mot de la fin

Je tiens à remercier le président sortant, M. Michel Duval, agr., pour l'énergie déployée au cours de la dernière année.

Je remercie également la présidente élue, M^{me} Martine Giguère, agr., et le vice-président, M. Pascal Thériault agr., pour leur engagement sans faille et leur travail au sein de la direction générale de l'Ordre.

Mes derniers remerciements vont aux agronomes qui, partout au Québec, participent aux activités de l'Ordre. Ils contribuent de manière importante à mettre en œuvre son premier mandat : la protection du public.



La directrice générale et secrétaire,
Louise Richard, avocate

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.



**Président
Michel
Duval**, agr.

Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019



**Vice-président
Pascal
Thériault**, agr.

Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019

Administrateurs nommés

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public pour un mandat de deux ans.



**Guy
Jauron**

Administrateur nommé,
depuis le 15 mai 2019



**Marc
Tremblay**

Administrateur nommé,
depuis le 1^{er} mars 2019



**Johanne
Boucher**

Administratrice
nommée, depuis
le 22 mars 2018
et dont le mandat
a été renouvelé
en mars 2020.



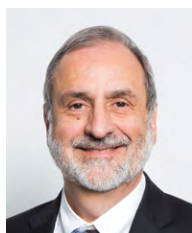
Louise Viau

Administratrice
nommée, depuis
le 24 janvier 2020

Message des administrateurs nommés

Les quatre administrateurs ayant été nommés depuis plus d'un an, nous avons poursuivi notre engagement actif dans les délibérations du Conseil d'administration et dans celles des comités de gouvernance auxquels nous appartenons respectivement, dans l'intérêt de l'organisation et de la protection du public. Au sein de ces instances, nous disposons de toute la latitude requise pour nous exprimer librement, jouer pleinement notre rôle et influencer les décisions dans le respect de la mission qui nous a été confiée par l'Office des professions du Québec. Malgré le contexte particulier de la pandémie, la cadence des réunions a été maintenue et la qualité des échanges lors des rencontres n'a pas été réduite.

Administrateurs



Michel Brosseau, agr.

Président, section de Laval - Rive-Nord, depuis le 24 avril 2018. Réélu en avril 2020.



Maxim Lavoie, agr.

Président, section du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord, depuis le 24 avril 2018. Réélu en avril 2020.



Alain Perras, agr.

Président, section de l'Estrie-Bois-Franc, depuis le 17 avril 2019. Élu par acclamation lors du premier conseil d'administration de la section.



Richard Dessureault, agr.

Président, section de l'Abitibi-Témiscamingue, depuis le 23 avril 2010. Il a débuté son sixième mandat en avril 2020.



Nancy Morin, agr.

Présidente, section de Québec, depuis le 26 avril 2018. Réélue en avril 2020.



Catherine Saint-Georges, agr.

Présidente, section de Montréal - Rive-Sud, depuis le 23 avril 2019 en remplacement de M^{me} Magali Hunot.



Isabelle Dubé, agr.

Présidente, section de l'Outaouais, depuis le 25 avril 2016. Elle a débuté son 3^e mandat en avril 2020.



Gilles Tremblay, agr.

Président, section de Saint-Hyacinthe, depuis le 26 avril 2018. Élu par acclamation. Réélu en avril 2020.



Richard Miville, agr.

Président, section de la Côte-du-Sud, depuis le 24 avril 2019 en remplacement de M. Marc Montpetit.



Brigitte Fortin, agr.

Présidente, section de l'Est du Québec, depuis le 24 avril 2015. Son troisième mandat a débuté en avril 2019.



Yan Légaré, agr.

Président, section de la Mauricie - Centre-du-Québec, depuis le 13 avril 2017. Son actuel mandat a débuté en mai 2018. Réélu en avril 2020.

Élections et durée des mandats

Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections de ces postes. La dernière élection a eu lieu en mai 2019.

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE L'ORDRE	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	110,12 \$
Jeton de présence pour une journée	220,19 \$

NOMBRE DE SÉANCES TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER	NOMBRE
Séances ordinaires	9
Séances extraordinaires	1

Rémunération

La rémunération globale des dirigeants de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

En 2020-2021, les rémunérations suivantes ont été versées :

- Présidence: 92 453 \$
Le président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- Vice-présidence: 21 485 \$
Le vice-président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- Direction générale: 146 785 \$.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, les administrateurs du Conseil d'administration ont participé à neuf séances régulières et à une séance extraordinaire. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Voici les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration.

Ressources humaines

- Nommer le représentant, le délégué ainsi que le substitut au Conseil interprofessionnel du Québec

Comités

- Nommer les membres des comités du Conseil d'administration et leur confier des mandats propres à leurs activités.
- Étudier les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stage et de formation pour les agronomes.
- Créer un comité de révision des examens d'admission.
- Créer le comité ad hoc sur l'agriculture durable.

Affaires légales et professionnelles

- Adopter les projets suivants:
 - Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président
 - Règlement de la formation continue obligatoire des agronomes
 - Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des agronomes
 - Code d'éthique des membres des comités de l'Ordre

- Adopter les politiques, grilles de référence, guides, règles et documents dont, par exemple:

- Politique sur la révision des examens d'admission;
- Politique de gestion des placements révisée de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Structure d'appel de candidatures pour les comités de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Structure de sélection des membres des comités de l'Ordre des agronomes du Québec.

- Approuver les recommandations du Comité de la formation des agronomes au regard des crédits agronomiques.

- Adopter les politiques, grilles de références, guides, règles et documents dont, par exemple:

- Grille de référence concernant les actes agronomiques posés en économie agricole;
- Définition d'un acte agronomique en économie agricole;
- Guide de bonnes pratiques visant une utilisation raisonnée du chlorpyrifos dans les crucifères.

- Adopter la définition modernisée de l'agriculture durable.

- Adopter le plan d'action 2021-2022.

Administration et budget

- Adopter les états financiers 2019-2020 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- Adopter les prévisions budgétaires 2020-2021.
- Adopter le montant de la cotisation 2020-2021.

Communication et affaires publiques

- Nommer les récipiendaires des différents prix 2020 de l'Ordre.
- Convenir du thème du congrès 2021 *Agronome et société: partenaires de changement*.
- Adopter le plan de communication global de l'Ordre pour 2021-2022.
- Adopter l'offre de service de Solis pour la réalisation de la signature citoyenne.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue virtuellement le 11 novembre 2020 en raison du contexte pandémique. L'Ordre a pu compter sur la présence de 291 agronomes.

Le président sortant, M. Michel Duval, agr., a fait un retour sur les activités de l'Ordre après avoir présenté les états financiers 2019-2020 et le budget pour l'exercice 2020-2021.

L'assemblée a approuvé le montant de la cotisation 2021-2022 et la nomination des vérificateurs. Par la suite, elle a discuté et adopté la résolution suivante:

- Que l'Ordre des agronomes du Québec appuie les demandes de modernisation du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) pour permettre, notamment, l'augmentation des superficies cultivables non liées au déboisement.

Assemblée générale extraordinaire

Il n'y a eu aucune assemblée générale annuelle extraordinaire pendant l'exercice financier finissant le 31 mars 2021.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

2021-2024

MISSION

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer la protection du public en contrôlant la qualité de l'exercice de la profession d'agronome.

VISION

Être l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques.

VALEURS

L'Ordre des agronomes du Québec est guidé dans ses actions et ses décisions par des valeurs telles que :



L'INTÉRÊT PUBLIC



L'ENGAGEMENT



L'INTÉGRITÉ



LA TRANSPARENCE



LA COLLABORATION

4/AXES 6/ORIENTATIONS

CONSOLIDER LA GOUVERNANCE

Poursuivre la mise en place d'actions pour de meilleures pratiques de gouvernance

MAINTENIR LA CONFIANCE DU PUBLIC

- Offrir des communications accessibles
- Augmenter la notoriété et la visibilité de l'Ordre et des agronomes

SE RAPPROCHER DES AGRONOMES

- Moderniser les stratégies de communication
- Promouvoir l'excellence agronomique

FAIRE ÉVOLUER LA PROFESSION EN COLLABORATION AVEC LES AGRONOMES

- Optimiser les pratiques agronomiques

Présentation des résultats atteints

L'Ordre des agronomes du Québec a adopté sa nouvelle planification stratégique en septembre 2020, qui se terminera le 31 mars 2024.

L'Ordre interviendra selon trois axes : le Public, les Membres et l'Ordre.

Au cours des trois prochaines années, l'Ordre entend :

- Consolider sa gouvernance;
- Maintenir la confiance du public;
- Se rapprocher des agronomes;
- Favoriser l'évolution de la profession en collaboration avec les agronomes.

Résultats atteints

Au cours des six derniers mois de l'exercice financier 2020-2021, l'Ordre a entrepris les actions qui se poursuivront tout au long de l'exercice 2021-2022.

L'Ordre a diffusé, notamment, des portraits écrits et vidéos d'agronomes afin de faire connaître au public en quoi consiste la profession. Il a aussi poursuivi son travail d'information sur la phytoprotection auprès des employeurs et des agronomes. Le *Règlement sur la formation continue obligatoire* est entré en vigueur en janvier 2021, l'Ordre voit donc à sa mise en place et il élabore de nouvelles formations.

Politiques et pratiques de gouvernance

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS		
	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un Conseil d'administration	6	11
Gouvernance et éthique	17	0
Égalité entre les femmes et les hommes	16	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	4	13

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'Ordre

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Présidente:

Colette Lebel, agr.,
membre de l'Ordre

Membres:

André Normandeau,
administrateur nommé

Martine Giguère, agr.,
membre de l'Ordre

Yasmina Larbi-Youcef, agr.,
membre de l'Ordre

Les membres ont été nommés
pour un mandat de deux ans
le 10 juillet 2020.

Aucune activité relative
à l'application du *Code de
déontologie des membres du
Conseil d'administration de l'Ordre*
n'était pendante au 31 mars de
l'exercice 2019-2020 et aucune
activité n'est à signaler au cours
de l'exercice 2020-2021.

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante
au 31 mars de l'exercice précédent
et aucune enquête n'a été ouverte
au cours de l'exercice au regard
de manquements aux normes
d'éthique et de déontologie
des membres du Conseil
d'administration de l'Ordre
des agronomes du Québec
et des membres des comités
formés par le Conseil
d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des ressources humaines

Marc Tremblay, administrateur
nommé, président du comité

Michel Duval, agr., membre d'office

Brigitte Fortin, agr.

Yan Légaré, agr.

Catherine Saint-Georges, agr.

Louise Richard, avocate, directrice
générale

Rôle

Le Comité des ressources humaines:

- Veille à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'Ordre;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de directeur général et à déterminer sa rémunération;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour les postes de syndic, de directeur général et de secrétaire.

Responsabilités

Le Comité des ressources humaines assume les responsabilités suivantes:

- Politiques et pratiques en matière de ressources humaines;
- Évaluation du rendement et rémunération du directeur général;
- Embauche du syndic, du directeur général et du secrétaire;
- Évaluation du rendement du syndic;
- Requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours
de l'exercice 2020-2021: 2

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Michel Brosseau, agr.,
président du comité

Richard Dessureault, agr.

Michel Duval, agr., membre d'office

Guy Jauron, administrateur nommé

Nancy Morin, agr.

Louise Richard, avocate,
directrice générale

Rôle

Le Comité de gouvernance:

- Veille au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'Ordre;
- Veille à l'identification de la relève au sein des comités du conseil d'administration;
- Veille à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du CA.

Responsabilités

Le Comité de gouvernance assume les responsabilités suivantes:

- Politiques et pratiques de gouvernance;
- Mandats des comités du conseil d'administration;
- Planification de la relève aux comités du Conseil d'administration;
- Accueil des nouveaux administrateurs.

Le Comité de gouvernance voit à ce que tous les nouveaux administrateurs reçoivent:

- Une trousse d'accueil comprenant l'ensemble de l'information dont ils auront besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- Une séance de formation portant sur chacun des éléments de la trousse d'accueil et sur les pratiques de gouvernance de l'Ordre;
- De la formation continue;
- Une évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses administrateurs;
- Des conseils portant sur toute question liée à la gouvernance;
- Des requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2020-2021: 7

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Johanne Boucher, administratrice nommée, présidente du comité

Maxim Lavoie, agr.

Richard Miville, agr.

Pascal Thériault, agr.

Gilles Tremblay, agr.

Louise Richard, avocate, directrice générale

Rôle

Le Comité des finances et d'audit:

- Veille à la surveillance de l'information financière et des contrôles financiers internes de l'Ordre;
- Veille à la surveillance de la gestion des actifs financiers;
- Assure l'existence d'un processus annuel adéquat en vue de la préparation du budget;
- Recommande le montant de la cotisation annuelle des membres;
- Assure à l'existence d'un processus adéquat de gestion des risques et de continuité des affaires;
- Veille à la bonne marche de l'audit annuel effectué par l'auditeur indépendant de l'Ordre;
- Signe le rapport financier du rapport annuel.

Responsabilités

Le Comité des finances et d'audit assume les responsabilités suivantes:

- Information financière et contrôles financiers internes;
- Actifs financiers;
- Budget annuel;
- Cotisation des membres;
- Gestion des risques et continuité des affaires;
- Audit annuel;
- Rapport financier;
- Requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2020-2021: 5

RESSOURCES HUMAINES

Joëlle Andrianary,
adjointe à l'inspection, aux
équivalences et à l'admission
jusqu'au 3 décembre 2020,
et adjointe à la direction
depuis le 4 décembre 2020

Laëtitia Daigremont,
adjointe à l'inspection,
jusqu'au 30 juin 2020

Katia Boscher,
adjointe à la direction,
jusqu'au 4 décembre 2020

Abdenour Boukhalifa, agr.,
M. Sc., chargé des affaires
professionnelles, jusqu'au
19 février 2021

Lily Cardin,
secrétaire et réceptionniste,
jusqu'au 15 novembre 2020,
et adjointe à la formation continue
et aux affaires juridiques depuis
le 16 novembre 2020

Yvon Caron, agr.,
syndic adjoint

Vincent Desmarais,
agent aux communications

Marie-Claude Emond, agr.,
syndique de l'Ordre

Raphaëlle Gendron, agr.,
chargée du développement
professionnel

Marie-Ève Guy,
adjointe à l'inspection
et à l'admission depuis
le 8 décembre 2020

Éric Lavoie, agr., MBA,
syndic adjoint

Raymond Leblanc, agr.,
M. Env., MBA, conseiller
en pratique professionnelle

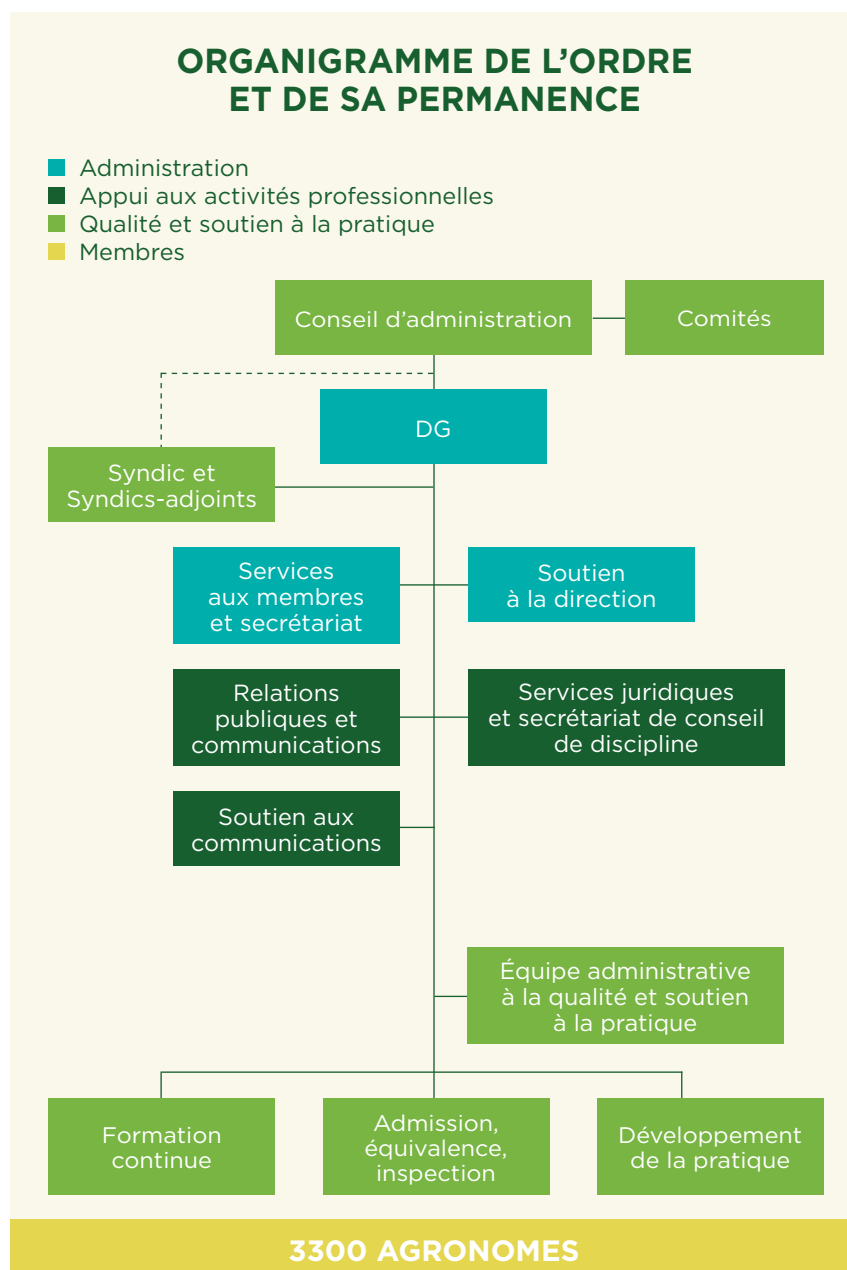
Louise Richard, directrice
générale et secrétaire de l'Ordre.

Christine Séguiron,
secrétaire et réceptionniste,
depuis le 16 novembre 2020

Laurence Therrien,
responsable des communications
et des relations publiques

Quinze personnes rémunérées étaient ou ont été à l'emploi de l'Ordre au 31 mars 2021. On en compte l'équivalent de 11,5 à temps complet de 35 heures par semaine pour un total de 402,5 heures par semaine.

$$\text{ETC} = \frac{(11 \text{ personnes} \times 35 \text{ heures}) + (2 \text{ personnes} \times 10 \text{ heures})}{35 \text{ heures}}$$



RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2020-2021

Président:

Richard Dessureault, agr.

Vice-président:

Haithem Limam, agr.

Secrétaire:

Mathieu Laplante, agr.

Trésorière:

France Carrière, agr.

Administrateurs:

Vincent Chrétien, agr.

Pierre Gauthier, agr.

Darquise Froment, agr.

Activités de la présidence de la section

Comme administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Ordre, j'ai assisté aux huit réunions régulières de la dernière année. De nombreux dossiers d'actualité ont accaparé notre temps et notre énergie. Il a fallu travailler autrement afin de s'adapter aux impératifs de la pandémie. Zoom est donc devenu notre principal outil de travail.

Une de mes obligations officielles est de participer au Comité de gouvernance. Ce Comité est l'un des trois comités exclusifs du Conseil d'administration. Nous travaillons sur divers dossiers que nous a délégués le Conseil, notamment la refonte des territoires des sections, la révision de nos règlements et la révision de nos processus de nominations aux différents comités de l'Ordre. Nous avons tenu neuf réunions.

Le Comité de formation continue a tenu plusieurs rencontres durant la dernière année. À titre de membre de ce comité, j'ai assisté à deux rencontres. C'est ce comité qui a eu la tâche d'élaborer le *Règlement sur la formation continue* en application à compter du mois d'avril 2021.

Dans le cadre des travaux du Comité sur la révision des décisions d'admission, nous avons mis en place une procédure de révision des examens d'admission. Nous avons révisé six dossiers et déposé au Comité sur l'admission à l'exercice une série de recommandations. De nombreuses heures de préparation ont précédé la tenue de cinq réunions Zoom.

Un mandat fort important à l'Ordre a été la mise en place du Comité du président sur *La mise en route des recommandations sur l'indépendance professionnelle des agronomes*. Ce comité a nécessité trois réunions.

Comme membre du Comité de révision des décisions du comité d'inspection professionnelle, j'ai collaboré à un dossier qui a nécessité trois réunions.

Il y a aussi eu une réunion du comité sur la rémunération et les compensations financières qui a traité, entre autres, du salaire du président et du vice-président, et de la rémunération des agronomes siégeant à divers comités.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu trois réunions. Nous avons comme objectif de tenir une activité de formation continue, mais compte tenu des difficultés de déplacement et de tenue de réunions, nous avons décidé de reporter l'activité à une date ultérieure.

Le Conseil a aussi privilégié l'aide à la formation continue sur une base individuelle et annuelle. À cette fin un budget annuel de 100 \$ par agronome avait été déterminé et adopté l'an dernier en assemblée générale annuelle.

Enfin nous avons dû revoir notre proposition de reconduction automatique du CA d'avril dernier. En effet l'Office des professions a maintenu l'obligation de tenir notre assemblée générale annuelle, même si le délai normal était écoulé (30 avril). Nous avons donc procédé par Zoom en juin 2020 afin de nous conformer à cette directive.

Le président

Richard Dessureault, agronome

CÔTE-DU-SUD

Membres du Conseil 2020-2021

Président:

Richard Miville, agr.

Vice-présidente:

Nathalie Ouellet, agr.

Secrétaire:

Amélie Martin, agr.

Trésorière:

Audrey Dionne, agr.

Administrateurs:

Leda Villeneuve, agr.

Marc Montpetit, agr.

Marc Beaulieu, agr.

Activités de la présidence de la section

Participation au congrès virtuel de l'Ordre des agronomes du Québec, le 29 octobre 2020.

Participation à l'assemblée générale annuelle virtuelle de l'Ordre des agronomes du Québec, le 11 novembre 2020.

Participation à neuf séances virtuelles régulières du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec.

Participation à cinq séances virtuelles du Comité des finances et d'audit.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la section a tenu six réunions virtuelles durant l'année. Dans le cadre de ces réunions, les administrateurs ont été contraints d'effectuer seulement la gestion administrative de la section.

Activités professionnelles et sociales

Aucune activité sociale en présentiel ne s'est tenue durant l'année 2020-2021 dans la section de la Côte-du-Sud. Une seule activité virtuelle a été réalisée, soit La tournée du président de l'Ordre des agronomes qui a eu lieu le 10 mars 2021. Cette rencontre a été organisée conjointement avec les deux sections avoisinantes.

Remerciements

Merci aux membres du Conseil d'administration actuel pour leur implication.

Un grand merci à tous les agronomes qui se sont impliqués au sein des différents conseils d'administration, et ce, depuis les débuts de la section Côte-du-Sud.

Merci aux membres de la section pour leur participation aux différentes activités et formations qui ont été organisées depuis les débuts de la section Côte-du-Sud.

Merci aux membres de la permanence de l'Ordre des agronomes du Québec pour leur soutien et l'aide apportée durant toutes ces années.

Le président

Richard Miville, agronome

EST-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2020-2021

Présidente:

Brigitte Fortin, agr.

Vice-président:

Marc Tétreault, agr.

Secrétaire:

Julie Potvin, agr.

Trésorière:

Marie-Pier Fortin-Miousse, agr.

Administrateurs:

Louis Roy, agr.

Chantal Saint-Laurent, agr.

Marie-Ève Lépine, agr.

Activités de la présidence de la section

En raison de la pandémie, les activités des organismes touchant l'agroalimentaire ont été restreintes. Elles ont été soit annulées, reportées ou présentées de manière virtuelle. J'ai participé au lancement du plan régional de développement du bioalimentaire (PRDB) de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBbsl), à l'assemblée générale annuelle de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, et j'ai poursuivi mon implication dans le projet ovin de la MRC de la Matanie.

Activités du Conseil d'administration

Nous avons tenu 11 réunions du Conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle 2020 de la section a été reportée en septembre; elle s'est tenue de manière virtuelle.

Nous avons également eu une rencontre avec la section de la Côte-du-Sud pour s'entendre sur la mise en place de la nouvelle section du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et pour la fermeture de nos sections respectives.

Une rencontre virtuelle s'est tenue le 10 mars 2021 avec le président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Michel Duval, agr., en présence des membres des sections de Québec, de Côte-du-Sud et de la nôtre afin de connaître les dossiers qui sont traités actuellement à l'Ordre des agronomes du Québec.

Activités professionnelles et sociales

Aucune activité sociale n'a été tenue en 2020-2021 et le tournoi de golf annuel a été annulé.

Un « 5 à Zoom » a été organisé avec des agronomes de la section de l'Est-du-Québec durant laquelle l'agente de concertation de la TCBbsl, M^{me} Mylène Blanchette, a présenté le *Plan régional de développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent*. À la fin de la rencontre, chaque participant a présenté un produit régional de son choix.

Une vidéo présentant le travail de deux agronomes impliqués dans le domaine de la tourbe a été tournée.

Remerciements

Je tiens à remercier l'excellent travail réalisé par les membres du Conseil d'administration ainsi que celui du personnel permanent à l'Ordre des agronomes du Québec.

La présidente,
Brigitte Fortin, agronome

ESTRIE BOIS-FRANCS

Membres du conseil 2020-2021

Président:

Alain Perras, agr.

Vice-président:

Normand Fouquet, agr.

Secrétaire:

Jeanne Gosselin, agr.

Trésorier:

William Bolduc, agr.

Administrateurs:

Julie Anne Wilkinson, agr.

André Tessier, agr.

Marie-Pier Landry, agr.

Activités de la présidence de la section

J'ai poursuivi mon implication au Comité d'admission dans lequel j'œuvre depuis 2011. J'ai participé à la révision de huit dossiers de candidats en échec au sein du nouveau Comité de révision de l'examen d'admission, et à la sélection des récipiendaires dans le Comité des prix honorifiques. J'ai également assisté, pour la première fois en mode virtuel, au congrès de l'Ordre des agronomes, le 29 octobre 2020.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil s'est réuni à cinq reprises de façon virtuelle afin de discuter de sujets d'intérêt régional et tenter d'organiser la tenue d'activités dans le contexte particulier de pandémie, mais sans grands succès.

Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode virtuel; 29 membres de la section ont participé en plus de la directrice générale de l'Ordre des agronomes du Québec, M^{me} Louise Richard, avocate. Celle-ci a présenté les sujets d'actualité de l'Ordre, portant notamment sur l'agronomie et les médias, la perception par le consommateur du rôle de l'agronome, la récente commission parlementaire sur les pesticides, le code des pesticides, le bien-être animal, la mission de l'Ordre, le Plan stratégique 2020-2023 et l'indépendance professionnelle. Les participants, très satisfaits de la présentation, ont commenté ou posé des questions sur différents aspects.

Par ailleurs, les activités traditionnelles de 5 à 7, visites professionnelles et soirées des jubilaires ont dû être annulées ou reportées en raison des consignes sanitaires imposées par la pandémie. Précisons cependant que nos jubilaires de 25 et 50 ans de vie agronomiques ont été chaleureusement félicités, et que la tenue d'une activité honorifique est prévue en 2021.

Enfin, le traditionnel déjeuner du président à Sherbrooke et le dîner à Victoriaville ont été remplacés par un dîner virtuel auquel 38 participants ont assisté, le 4 février 2021. Ce fut une occasion privilégiée pour les membres d'entendre le président, Michel Duval, agr., et le vice-président, Pascal Thériault, agr., parler de l'achat local, du nouveau *Règlement sur la formation continue*, de la surveillance des actes agronomiques et de l'indépendance professionnelle. Je les remercie de leur participation.

Remerciements

Je désire également remercier chaleureusement les membres de la permanence de l'Ordre des agronomes du Québec, notamment la directrice générale, pour leur soutien constant dans l'approvisionnement de notre nouvelle réalité collective virtuelle.

Merci tout aussi sincère aux membres du Conseil d'administration de la section Estrie — Bois-Francs pour leur confiance et leur appui, et pour le dynamisme qu'ils insufflent à la section au grand bénéfice de tous. Merci aussi aux membres de leur compréhension en cette période déstabilisante ainsi que pour leur participation à nos événements virtuels sans lesquels nos efforts seraient inutiles.

Un merci spécial à William Bolduc, membre sortant, dont les fonctions professionnelles l'empêchent, pour l'instant, d'envisager de poursuivre sa tâche de trésorier de la section. Un grand merci pour tes deux années d'implication soutenues.

Le président,

Alain Perras, agronome

LAVAL RIVE-NORD

Membres du Conseil 2020-2021

Président :

Michel Brosseau, agr.

Vice-présidente et trésorière :

Martine Raymond, agr.

Secrétaire et administrateur (Laurentides) :

Luc de Grace, agr.

Administrateurs :

Éric Massicotte, agr., (Laurentides)

Josiane Coderre, agr., (Lanaudière)

André Langlois, agr., (Lanaudière)

Activités de la présidence de la section

J'ai eu le privilège d'accueillir de manière virtuelle les nouveaux agronomes admis à l'Ordre qui travailleront sur notre territoire et de leur donner un bref aperçu de nos actions et de nos activités.

En plus des réunions du Conseil d'administration de l'Ordre, j'ai présidé les travaux du Comité de gouvernance. Plusieurs politiques ont été révisées. J'ai aussi présidé les travaux du Comité qui a défini les balises agronomiques des actes en économie agricole (gestion et financement), et j'ai participé aux travaux du Comité sur la mise en route des recommandations du Comité sur l'indépendance professionnelle.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises, dont une seule fois en présentiel, pour préparer des activités virtuelles intéressantes et formatrices, et pour discuter des grands dossiers en cours à l'Ordre. Nous avons profité de ces occasions pour échanger plus à fond sur les

grands chantiers, dont la politique de formation continue, l'indépendance professionnelle, la refonte de la *Loi sur les agronomes* et son processus de mise en place à compter d'avril 2021, ainsi que sur la nouvelle section Laurentides — Lanaudière.

Le profil Facebook de la section a été remis en activité, et une vidéo sur l'implication agronomique de Josiane Coderre, agr., et Jessica Tellier-Lambert, agr., a été diffusée.

L'élection des administrateurs de l'exercice 2020-2021 s'est déroulée de manière électronique en avril 2020.

Activités sociales et professionnelles

L'assemblée générale annuelle s'est tenue de manière virtuelle, le 6 octobre. Elle a regroupé un nombre significatif d'agronomes dans les circonstances. Cet événement a été jumelé à une activité de formation au cours de laquelle la conférence intitulée *La viande au banc des accusés* a été présentée.

Notre traditionnelle activité de reconnaissance des jubilaires 25 ans et l'accueil des nouveaux agronomes ayant joint l'Ordre des agronomes du Québec s'est tenue virtuellement, le 17 février, avec une participation similaire aux autres années. Sept jubilaires et treize nouveaux agronomes étaient à l'honneur. En guise de reconnaissance, nous leur avons remis un panier cadeau de produits locaux livré à domicile par les membres du Conseil d'administration, et ce, dans le respect des mesures sanitaires. Cette attention spéciale a été très bien saluée.

Cette activité de reconnaissance a commencé par la présentation d'une conférence sur les

champignons comestibles les plus fréquemment rencontrés au Québec de notre membre de section, Éric Massicotte, agr., président du Club de mycologie des Laurentides. Environ 25 espèces ont été présentées pour montrer les multiples formes, couleurs et caractéristiques de ces petits trésors que l'on peut découvrir dans nos boisés.

Le 17 mars, nous avons eu le plaisir de recevoir Michel Duval, agr., président de l'Ordre des agronomes du Québec, pour un tour de table au sujet des grands dossiers de l'année. Cette formule permettant beaucoup d'interactions a permis d'aller plus à fond que lors des présentations habituelles à l'assemblée générale annuelle. Ce fut très apprécié.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consœurs et confrères du Conseil d'administration pour leur engagement à s'impliquer et à dynamiser notre section. Les commentaires reçus et la participation nombreuse d'agronomes, même en cette année de pandémie, sont la plus belle des récompenses pour leur travail. Un merci spécial à Josiane Coderre qui nous a accompagnés durant trois mandats. Elle a choisi de ne pas solliciter un renouvellement de mandat.

Merci aux agronomes de vous intéresser à la profession et de la valoriser. L'agronome est un des maillons essentiels de la société. Nous l'avons vu grâce à l'accent mis sur l'approvisionnement local lors de la dernière année.

Le président,
Michel Brosseau, agronome

MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2020-2021

Président :

Yan Légaré, agr.

Vice-président :

Alexandre Couture, agr.

Secrétaire :

Sébastien Whissel, agr.

Trésorier :

Olivier Demers, agr.

Administrateurs :

Francis-Paul Gélinas, agr.

Yves Auger, agr.

Yann Imhof, agr.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est rencontré à cinq occasions. Il a pris la décision de reporter l'assemblée générale annuelle en octobre afin de respecter les consignes sanitaires imposées par la pandémie. En raison des difficultés à organiser des rencontres en 2020, le Conseil a mis l'accent sur la formation continue de ses membres et a aussi travaillé sur la transformation de la section qui est devenue la section Mauricie lors de l'assemblée générale annuelle de 2021. Par ailleurs, les célébrations des agronomes qui atteignent 25 et 50 ans de vie agronomique ont dû être malheureusement reportées.

Activités professionnelles et sociales

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2020, les 15 membres présents de la section ont eu accès à deux formations gratuites issues de la plateforme Asio de l'Ordre des agronomes du Québec. Avec l'excellente participation au congrès de l'Ordre, le Conseil a augmenté de 15 à 39 les prix de présence de 100 \$ remis aux participants de la section Mauricie — Centre du Québec. Pour ce faire, les budgets alloués aux activités annulés pendant la pandémie ont été utilisés. Une rencontre de style «déjeuner du président» a été organisée, le 9 mars 2021.

Le président de l'Ordre, M. Michel Duval, agr., a fait un bilan des plus récentes activités de l'Ordre et deux agronomes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont fait une présentation sur la chrysomèle des racines du maïs. Les 32 participants ont reçu un certificat-cadeau pour de la formation offerte sur Asio.

Remerciements

Je tiens à souligner, au nom du Conseil d'administration, l'excellente participation au cours des dernières décennies des agronomes du Centre-du-Québec qui quittent «administrativement» la section en raison de la grande réorganisation de l'Ordre des agronomes du Québec. Ce passage obligé ne diminue en rien la collaboration possible entre les agronomes des deux rives du pont Laviolette. Vous serez les bienvenues parmi nous, chers collègues!

Plus particulièrement, je tiens à souligner le travail et la participation d'Alexandre et Olivier qui quittent le Conseil cette année. Je tiens aussi à souligner la contribution de tous les membres du Conseil qui contribuent au développement de notre section.

Le président,

Yan Légaré, agronome

MONTREAL RIVE-SUD

Membres du Conseil 2020-2021

Présidente:

Catherine St-Georges, agr.

Vice-président:

Michel Montpetit, agr.

Secrétaire:

Guillaume Boivin, agr.

Trésorière:

Laurie Noisieux, agr.

Administrateurs:

Evelyn Barriault, agr.

Benjamin Brasseur, agr.

Nouvel agronome:

Laurence Malouin, agr.

Activités de la présidence de la section

J'ai eu le plaisir de participer aux séances d'assermentation des nouveaux agronomes par l'enregistrement d'une capsule vidéo pour leur souhaiter la bienvenue.

La bourse Benoît-Van-Winden a été remise à un futur agronome, le 10 novembre 2020. Le récipiendaire est Didier Codère Lortie, étudiant de 3^e année en Plant Production with an *Agronomy Specialization* à l'Université McGill. La présidente de la section a participé de manière virtuelle à la remise de la bourse. Instaurée en 2009, l'attribution de cette bourse de 1 000 \$ est basée sur l'excellence du dossier académique et sur la participation aux activités parascolaires visant la promotion et le développement des sciences agronomiques et de la profession.

Activités du Conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle de la section s'est tenue en virtuel le 5 mai 2020; 25 agronomes de la section étaient au rendez-vous. Lors de l'assemblée, M. Michel Duval, agr., président de l'Ordre des agronomes du Québec, était invité à présenter les affaires courantes de l'Ordre. Une bonne partie de la présentation a porté sur la refonte des sections régionales de l'Ordre.

Une lettre, un panier cadeau et un certificat ont été remis aux jubilaires célébrant leurs 25 ans de vie agronomique. Félicitations aux récipiendaires: Johanne Barré, Caroline Côté, Anne-Marie Granger-Godbout, François Lapalme, David Lucas-Girardville et Bernard Marquis.

Le conseil d'administration a tenu trois réunions (5 mai 2020, 10 juin 2020 et 24 février 2021) relativement à la gestion des affaires de la section.

Activités professionnelles et sociales

Chaque année, la section commandite la participation des nouveaux agronomes au congrès de l'Ordre afin d'attirer davantage de nouveaux agronomes à cet événement. Ce sont trois agronomes qui ont bénéficié de cette commandite pour participer au congrès virtuel de l'Ordre en 2020.

Une séance d'information a été tenue le 25 mars 2021 par le président de l'Ordre pour présenter les affaires courantes de l'OAQ.

Remerciements

Avec la refonte des sections régionales, nous souhaitons souligner le travail et l'implication de plusieurs agronomes au sein du Conseil d'administration au cours des dernières années. Un grand merci à tous les administrateurs et officiers qui ont laissé leur marque dans la section Montréal - Rive-Sud. Échanges, visites, activités, récompenses, réseautages et plusieurs autres moments de partage ont eu lieu avec les agronomes de la section. Nous espérons que les agronomes de Montréal - Rive Sud poursuivront leur implication dans les différentes nouvelles sections de l'Ordre et contribueront au dynamisme de cette vie associative. Bon succès et au plaisir de vous retrouver!

La présidente,

Catherine St-Georges, agronome

OUTAOUAIS

Membres du Conseil 2020-2021

Présidente:

Isabelle Dubé, agr.

Secrétaire et trésorier:

Jean-Jacques Simard, agr.

Administrateurs:

Yvan Jacques, agr.

Marc F. Clément, agr.

Nicolas Samson, agr.

Caroline Martel, agr.

Activités de la présidence de la section

Étant en région périphérique, le Conseil d'administration de la section considère important de donner l'opportunité à ses membres de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des sujets d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés tout en étant formateurs et utiles. Le grand territoire sur lequel s'étend notre section est un défi pour l'organisation de nos activités.

En tant que présidente de la section, j'ai siégé à tous les conseils d'administration et participé au congrès 2020 de l'Ordre des agronomes du Québec.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la section Outaouais s'est réuni à deux reprises lors de séances régulières, ainsi que lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 30 septembre 2020.

Activités professionnelles et sociales

En cette année de pandémie, nos activités sociales n'ont pas eu lieu. Cependant, nous avons organisé deux midis-conférences en mode virtuel.

Comme l'indépendance professionnelle est un sujet de l'heure et que le conflit d'intérêts concerne tous les agronomes, nous avons présenté, le 4 décembre 2020, la conférence *Mobiliser l'éthique pour favoriser l'indépendance professionnelle* de Allison Marchildon, Ph.D, de l'Université de Sherbrooke. Une vingtaine d'agronomes de la région ont participé à cette activité.

Puis, le 19 mars 2021, nous avons présenté un dîner-causerie dans le cadre de la tournée annuelle du président de l'Ordre des agronomes du Québec, ainsi que la conférence de Laure Waridel, Ph.D, écosociologue, professeure associée à l'UQAM, intitulée *Limites planétaires: le rôle stratégique des agronomes dans la transition qui s'impose*. Plus de 25 agronomes se sont joints à nous pour l'occasion.

Comme les activités de la section ont été réduites ces deux dernières années, les fonds se sont accumulés. Les membres de la section ont alors proposé en assemblée générale annuelle d'en retourner une partie dans la communauté. L'agronome qui œuvre de la terre à la table connaît les enjeux des familles à faibles revenus pour se nourrir, surtout en période de pandémie. Il a été décidé de faire un don à Moisson Outaouais.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité à me seconder et à participer activement à l'organisation de nos activités. Je les remercie particulièrement pour l'apport de nouvelles idées dans l'élaboration de nos activités.

Un merci spécial à MM. Jean-Jacques Simard, agr., et Marco Morin, agr., qui après de nombreuses années d'implication à l'Ordre, agissent maintenant tous deux comme secrétaires-trésoriers.

La présidente,
Isabelle Dubé, agronome

QUÉBEC

Membres du Conseil 2020-2021

Présidente:

Nancy Morin, agr.

Vice-président:

André Lessard, agr.

Secrétaire et trésorier:

Luc Cyr, agr.

Administrateurs:

René Gagnon, agr.

Marie-Pier Huot, agr.

Magali Hunot, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Marlène Lagacé, agr.

Frédéric Normand, agr.

Xavier Desmeules, agr.

Activités de la présidence

À titre de présidente de la section, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec. J'ai également siégé aux comités suivants: Comité de gouvernance, Comité sur les assurances, Comité de mise en route des recommandations sur l'indépendance professionnelle, Comité de révision des décisions d'admission.

Activités du Conseil d'administration

Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises pour discuter de sujets d'actualité régionale et planifier la réalisation du programme d'activités.

Une plateforme électronique a été créée afin d'y archiver tous les documents de la section pour en assurer la pérennité et le transfert de connaissances vers de nouveaux administrateurs.

Activités professionnelles et sociales

Au mois de septembre, nos membres ont visité l'entreprise La Cité agricole ainsi que la Forêt nourricière de St-Raymond accompagnés de l'agronome Caroline Dufour-L'Arrivée.

À défaut de pouvoir tenir nos déjeuners-conférences habituels, nous avons organisé huit visioconférences portant sur les sujets suivants:

- *Produits numériques d'AgConnexion: des outils pour appuyer le service agronomique* avec l'agronome Hicham Bencharki de Sollio Agriculture
- *Le potentiel unique de la culture des champignons au Québec* avec l'agronome Vincent Leblanc de Violon et Champignon
- *Le bilan agroéconomique 2020, l'après-COVID et perspectives d'avenir* avec Maurice Doyon, Ph.D., de l'Université Laval
- *Perception des consommateurs et de l'industrie alimentaire face aux défis de la fraude alimentaire* avec Ingrid Peignier, ing., du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)
- Présentation des dossiers en cours à l'Ordre par son président, Michel Duval, agr.

À ces conférences, s'ajoutent celles de trois agronomes aux études supérieures à l'Université Laval qui ont remporté la bourse Yvon Lévesque. Il s'agit de:

- Karolane Bourdon pour *Les terres noires*
- Élisabeth Chassé pour *Distribution et composition de la moulée pour porcs: quel est l'impact sur la digestibilité, le profil sanguin et le transit gastrointestinal?*
- Marie-Soleil Boucher pour *La luzerne peut-elle être plus digestible?*

La section a présenté des candidatures aux divers prix de l'Ordre des agronomes du Québec qui ont conduit à l'octroi du titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique à Benoit Turgeon et Sylvain Pagé, du Prix Henri-C.-Bois à Luc Cyr et du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à Bruno Demers. De plus, Marie-Élise Samson a reçu le Prix Jeune agronome. Bravo à tous! Nous sommes fiers de vous compter parmi nos membres.

La section souhaite reconnaître les bons coups de ses membres et c'est pourquoi elle a décerné des « Coup de chapeau » à des agronomes qui se distinguent par leur travail et le rayonnement qu'ils apportent à la profession. Les récipiendaires sont: Nicolas Tremblay, Louis Pérusse, Caroline Dufour-L'Arrivée, Daniel Bergeron et Serge Mantha.

Pour faire connaître la profession d'agronome auprès du public, la section a participé au financement de deux capsules vidéo mettant en vedette Nicolas Tremblay et Caroline Dufour-L'Arrivée.

La troisième édition du concours *Agronome de demain* a eu lieu lors de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC). Nos juges dévoués, les agronomes Luc Cyr, Guy Roy et Germain Camiré ont écouté les capsules Web et échangé avec les candidats à la profession. La bourse Luc-Boutin a été remise à trois équipes qui se sont démarquées par la qualité de leur exposé. Il s'agit de :

- Vincent Blondin et Josiane Prince avec *Les bovins de boucherie*
- Ariane Bergeron avec *Le lait A2, c'est quoi?*
- Véronique Lacasse et Éric Clouâtre avec *Les grandes cultures*

Notre programme de parrainage des candidats à l'examen d'admission de l'Ordre est toujours aussi populaire et nombreux sont ceux et celles qui ont bénéficié des services d'agronomes bénévoles pour être mieux préparés. Merci à l'agronome-parrain Sylvain Pagé pour son implication bénévole.

La section est l'un des partenaires du Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale qui vise à favoriser la relève agricole et l'éclosion de nouvelles entreprises agricoles. Elle a invité les participants à s'inscrire à un concours offrant trois bourses aux finalistes pour l'achat de services-conseils agronomiques. Les récipiendaires sont M^{me} Florence Bourg, M. Julien April-Borgeat et M. Marc-André Demers. Merci à l'agronome Étienne Pouliot qui a agi comme juge.

La dernière activité virtuelle a eu lieu en avril pour souligner les 5, 25 et 50 ans de vie agronomique des agronomes de la section, en même temps que la dernière assemblée générale annuelle de la section de Québec.

Au total, en 2020-2021, plus de 400 participants ont assisté à nos activités de formation continue. Nos activités sont affichées sur la page Facebook de la section. Suivez-nous pour ne pas les manquer.

C'était la dernière année de la section de Québec qui s'agrandit pour devenir la section de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches à la suite du redécoupage des sections par l'Ordre.

Remerciements

Ce fut encore une fois une année enrichissante qui n'aurait pu avoir lieu sans une équipe extraordinaire à qui j'exprime toute ma gratitude pour ses réalisations si pertinentes et intéressantes. Les membres de l'équipe ont su concrétiser nos meilleures idées grâce à leur créativité et leur débrouillardise.

Nos réalisations requièrent aussi la participation de bénévoles dévoués et je me considère choyée d'être si bien entourée. Merci à vous, chers bénévoles, pour votre temps et votre générosité qui sont si précieux et sans lesquels la section ne serait pas aussi vivante.

Au plaisir de vous revoir prochainement,

La présidente,
Nancy Morin, agronome

SAGUENAY LAC-ST-JEAN CÔTE-NORD

Membres du Conseil 2020-2021

Président:

Maxim Lavoie, agr.

Vice-président:

Jordan, Routhier, agr.

Secrétaire:

Charlotte, Codron, agr.

Trésorier:

Ann-Sophy, Côté, agr.

Administrateurs:

Marielle, Gagné, agr.

Anna-Marie Devin, agr.

Maxime Paré, agr.

Activités de la présidence de la section

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai représenté les agronomes du Québec aux réunions du Conseil d'administration provincial. J'ai également le privilège de siéger au Comité finances et audit. De plus, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de la section régionale.

Activités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre son plan d'action. Il a pourvu les postes vacants au Conseil, et a tenté des démarches auprès de relève potentielle pour avoir un Conseil le plus complet possible à la fin de chaque assemblée générale annuelle. Le Conseil a tenu l'ensemble de ses séances par vidéodiffusion étant donné les règles imposées par la situation sanitaire au Québec. Les démarches pour favoriser la participation des agronomes de la Côte-Nord ont porté fruit, puisque deux agronomes de cette région administrative siègent maintenant à titre d'administratrices de la section.

Activités professionnelles et sociales

Lors de l'année 2020-2021, aucune activité sociale ou professionnelle n'a été réalisée par la section. Bien que le Conseil ait tenté d'offrir des formations, le contexte particulier de confinement au Québec ne permettant aucun rassemblement, nos efforts n'ont pas été concrétisés.

Remerciements

J'aimerais conclure en remerciant mes collègues agronomes qui ont accepté de donner de leur précieux temps au sein du Conseil d'administration au cours de la dernière année, soit Marie-Ève Moreau, qui a dû quitter en cours d'année, Jordan Routhier, Ann-Sophy Côté, Anna-Marie Devin, Charlotte Codron, Maxime Paré ainsi que Marielle Gagné.

Le président,

Maxim Lavoie, agronome

SAINT-HYACINTHE

Membres du Conseil 2020-2021

Président:

Gilles Tremblay, agr.

Vice-présidente:

David Plourde, agr.

Secrétaire:

Julie Boisvert, agr.

Trésorier:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Mélanie Dubuc, agr.

Catherine Delorme-Tétreault, agr.

Argelia Torres-Hernandez, agr.

Activités de la présidence de la section

En raison de la pandémie, les activités se sont déroulées par vidéoconférence. J'ai participé à l'assemblée générale annuelle de l'UPA de la région de Saint-Hyacinthe, qui s'est tenue le 8 octobre 2020. J'ai participé aux rencontres du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec à huit reprises, ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle, le 11 novembre 2020. J'ai aussi participé à quatre rencontres du Comité des finances et audit, ainsi qu'à sept rencontres du Comité sur les matières résiduelles fertilisantes de l'Ordre.

Activités du conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle de la section Saint-Hyacinthe s'est tenue le 14 octobre 2020 par vidéoconférence. Près d'une cinquantaine de membres ont participé. Au cours de la dernière année financière, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec de la région de Saint-Hyacinthe ont tenu cinq vidéoconférences, soit deux en 2020 (8 septembre, 14 octobre et 10 décembre) et deux en 2021 (3 février et 31 mars). L'assemblée générale annuelle de la section Saint-Hyacinthe était prévue le 20 avril 2021. Cette assemblée générale sera la dernière de la section Saint-Hyacinthe puisque la nouvelle section Montérégie regroupera tous les agronomes de la région administrative de la Montérégie.

Activités professionnelles et sociales

Il n'y a pas eu d'activités professionnelles et sociales en raison de la pandémie. Les certificats attestant les 25 ans de vie en tant qu'agronome de l'Ordre des agronomes du Québec sont délivrés via les sections régionales. En temps normal, les jubilaires auraient été invités à participer à une activité sociale visant à souligner cet événement. Les mesures sanitaires nous ont obligés à leur faire parvenir leur certificat par la poste. Mais ce n'est que partie remise! Dès que les mesures sanitaires le permettront, nous planifions une activité sociale regroupant tous les jubilaires des 25 et 50 ans de vie agronomique.

Remerciements

Les membres du Conseil d'administration de la section Saint-Hyacinthe tiennent à remercier deux membres ayant quitté le conseil, soient Ann-Gabrielle Jutras et Chantale Soumahoro. Nous les remercions de leur implication au cours des dernières années.

Le président,

Gilles Tremblay, agronome

AVOIR DES SECTIONS

SOMMAIRE DES BILANS DES 11 SECTIONS 2020-2021												
	ABITIBI- TÉMISCAMINGUE	MAURICIE – CENTRE-DU- QUÉBEC	CÔTE-DU-SUD	EST-DU-QUÉBEC	OUTAOUAIS	LAVAL – RIVE-NORD	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD	SAINT-HYACINTHE	QUÉBEC	MONTREAL – RIVE-SUD	ESTRIE – BOIS-FRANCS	TOTAL
ACTIF												
Encaisse	4 384,25 \$	1 125,56 \$	266,00 \$	3 016,00 \$	10 817,00 \$	3 032,00 \$	10 456,00 \$	4 027,00 \$	12 310,00 \$	11 841,52 \$	4 589,39 \$	65 864,72 \$
Capital social	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$
Placements à court terme	6 158,27 \$	14 045,03 \$	6 913,00 \$	8 743,00 \$	1 343,00 \$	15 220,00 \$	0,00 \$	29 793,00 \$	40 000,00 \$	12 474,42 \$	7 980,26 \$	142 669,98 \$
Débiteurs	1,38 \$	0,00 \$	24,00 \$	160,00 \$	207,00 \$	0,00 \$	950,00 \$	0,00 \$	6,00 \$	34,53 \$	0,00 \$	1 382,91 \$
Frais payés d'avance	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 000,00 \$	500,00 \$	0,00 \$	1 500,00 \$
Immobilisations	0,00 \$	60,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	65,00 \$
Total de l'actif	10 543,90 \$	15 230,59 \$	7 203,00 \$	11 919,00 \$	12 372,00 \$	18 252,00 \$	11 406,00 \$	33 820,00 \$	53 316,00 \$	24 850,47 \$	12 574,65 \$	211 487,61 \$
PASSIF												
Emprunt de banque	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Créditeurs	300,85 \$	159,29 \$	0,00 \$	115,00 \$	277,00 \$	0,00 \$	1 917,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	750,41 \$	3 519,55 \$
Compte à payer	427,19 \$	100,00 \$	0,00 \$	100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	120,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 903,11 \$	0,00 \$	3 650,30 \$
Frais perçus d'avance	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total du passif	728,04 \$	259,29 \$	0,00 \$	215,00 \$	277,00 \$	0,00 \$	2 037,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 903,11 \$	750,41 \$	7 169,85 \$
AVOIR DES MEMBRES												
Ajustement à l'avoir propre	(0,31 \$)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1,00 \$	(1,00 \$)	0,00 \$		6,00 \$	5,69 \$
Avoir en début d'exercice	8 625,55 \$	19 205,66 \$	8 440,00 \$	11 696,00 \$	12 174,00 \$	18 601,00 \$	7 930,00 \$	27 079,00 \$	51 692,00 \$	19 007,03 \$	10 090,68 \$	194 540,92 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 190,62 \$	(4 234,36 \$)	(1 236,00 \$)	8,00 \$	(79,00 \$)	(349,00 \$)	1 438,00 \$	6 742,00 \$	1 624,00 \$	2 940,33 \$	1 727,56 \$	9 772,15 \$
Total de l'avoir en fin d'exercice	9 815,86 \$	14 971,30 \$	7 204,00 \$	11 704,00 \$	12 095,00 \$	18 252,00 \$	9 369,00 \$	33 820,00 \$	53 316,00 \$	21 947,36 \$	11 824,24 \$	204 318,76 \$
Total du passif et de l'avoir des membres	10 543,90 \$	15 230,59 \$	7 204,00 \$	11 919,00 \$	12 372,00 \$	18 252,00 \$	11 406,00 \$	33 820,00 \$	53 316,00 \$	24 850,47 \$	12 574,65 \$	211 488,61 \$
AVOIR PAR MEMBRE												
Nombre de membres	40	188	79	174	90	246	120	588	897	644	309	3375
\$/ membre	245,40 \$	79,63 \$	91,19 \$	67,26 \$	134,39 \$	74,20 \$	78,08 \$	57,52 \$	59,44 \$	34,08 \$	38,27 \$	60,54 \$

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION



ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le Comité de la formation des agronomes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation. Il s'agit d'un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'année 2020-2021, le Comité a tenu une réunion durant laquelle il a étudié comment harmoniser les décisions du Comité des équivalences et celles du Comité de révision des décisions du Comité des équivalences.

Le représentant de l'Université Laval a présenté les travaux d'actualisation du programme en agronomie. L'approche par compétences a été favorisée.

Aucun crédit agronomique n'a été ajouté à la *Liste des crédits agronomiques* de l'Ordre pendant l'année.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent, et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Comité des équivalences

Le mandat du Comité des équivalences est d'appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le Comité s'est réuni à trois reprises entre le 1^{er} avril 2020

et le 31 mars 2021. Il a analysé les dossiers de 34 demandeurs, dont 23 nouvelles demandes (17 demandes d'équivalence de diplôme et 6 demandes d'équivalence de formation).

Le Comité a présenté 27 recommandations au Conseil d'administration. On y retrouve 16 équivalences de diplôme et 11 équivalences. Des 34 dossiers étudiés, 7 d'entre eux sont en

processus de reconnaissance d'équivalence.

Comité de révision des décisions d'équivalences

Le Comité a reçu deux demandes de révision. Après étude des dossiers, le Comité a modifié les décisions du Comité des équivalences.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	11	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	6	0	17
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	11	0	16
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	6	0	1
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	6	0	1

* Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance partielle de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	6	0	1
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	1	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	0	1	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	0	6
Égalité entre les hommes et les femmes	0	6
Gestion de la diversité ethnoculturelle	0	6

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrances des permis et des certificats de spécialistes

L'Ordre n'a mené aucune action particulière puisque la reconnaissance de l'équivalence de diplôme se déroule très bien.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande d'un certificat de spécialiste, en tenant compte des renseignements suivants :

	NOMBRE
Demandes de révision pendante au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Demandes de révision présentées hors délai	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	2
Maintenant la décision initiale	0
Modifiant la décision initiale	2
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	2
Demandes de révision pendante au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

La Capitale assurances générales inc. a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes pour une cinquième année. L'Ordre et l'assureur ont convenu de reconduire leur entente pour une autre période de cinq ans qui a débuté le 1^{er} avril 2021.

Assurance responsabilité professionnelle tous les membres

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif) ASSURANCE ANNUELLE	696	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	6	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Autre couverture	0		
Cautionnement ou autre garantie	1442	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Dispenses (exemptions)	1204		
TOTAL	3348		

Note: le total du nombre de membres, couverts ou exemptés, correspond au nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars 2021.

* Une assurance spécifique à un sous-groupe de professionnels, par exemple.

Assurance responsabilité professionnelle Membres exerçant au sein d'une société

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES*	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)	59	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	0	0	0

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	3
Membres concernés par ces réclamations	3
Déclarations de sinistre formulée par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans l'exercice de leur profession des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Législation et réglementation de l'Ordre

Au cours de l'année 2020-2021, divers projets de règlements ont vu le jour et ont été soumis à l'Office des professions. Le nouveau *Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des agronomes* est entré en vigueur le 24 juillet 2020 et ceux sur la *formation continue obligatoire des agronomes* ainsi que sur *l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président* sont entrés en vigueur le 3 février dernier.

NORMES, GUIDES, STANDARDS DE PRATIQUE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIFS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Phytoprotection et utilisation raisonnée des pesticides

L'Ordre, en collaboration avec des comités ad hoc composés d'agronomes, a élaboré les deux outils d'encadrement suivants :

- Guide de bonnes pratiques visant une utilisation raisonnée du chlorpyrifos dans les crucifères. Ce guide a été publié en avril 2020.
- Ligne directrice concernant la recommandation sur l'utilisation des traitements de semences insecticides dans le maïs et le soya. Cette ligne directrice a été publiée en juin 2020.

Grille de référence concernant les actes posés en économie agricole

Cette nouvelle grille actualisée a été publiée en septembre 2020. En économie agricole, l'Ordre a défini l'acte réservé et exclusif à l'agronome ainsi :

«Faire une analyse et poser un diagnostic d'une entreprise agricole ou agroalimentaire au moyen de critères technico-économiques et financiers en faisant appel à des connaissances qui relèvent de l'exercice de l'agronomie dans le but d'élaborer une recommandation en gestion et financement de ces entreprises».

Les travaux du Comité ont permis de clarifier les situations qui impliquent un agronome pour poser un acte agronomique en gestion et financement agricole versus des situations qui n'impliquent pas d'acte agronomique en financement.

Cette grille de référence intègre les éléments à considérer par l'agronome en regard d'une analyse technico-économique, d'une analyse financière, d'une analyse du montage financier et des garanties de prêts, ainsi qu'une analyse globale des risques de l'entreprise, soit :

- Le risque d'environnement d'affaires;
- Le risque d'entreprise;
- Le risque financier.

Bien-être et sécurité de l'animal

La *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (LBESA) oblige les agronomes et les médecins vétérinaires à signaler au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAC) les situations où il y a présence d'abus, de mauvais traitements ou de détresse envers un animal. Dans ce cadre, l'Ordre a poursuivi des échanges avec les ressources du MAPAQ et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour finaliser un guide explicatif des principaux articles de la LBESA qui concernent l'identification de ces situations critiques. La version finale du guide relève de la responsabilité du MAPAQ. Le guide permettra à l'agronome d'identifier les situations à risque et de le guider dans sa démarche professionnelle.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Consultation publique sur le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE).

L'Ordre a transmis des commentaires en mai 2020 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) portant sur les activités suivantes :

- Le recyclage, le stockage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes, incluant les composts.
- La gestion et le stockage des déjections animales (fumiers, lisiers, purins) ou autres matières organiques utilisées sur l'entreprise agricole.

Consultation pour l'actualisation du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*

L'Ordre a transmis en décembre 2020 au MELCC des commentaires et des propositions de moyens portant sur les trois principes directeurs suivants :

- Circonscrire la portée du régime de compensation (équilibrer les pertes et les gains écologiques, privilégier la contribution financière).
- Moduler l'application de la section V.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (prévisibilité, régionalisation).
- Harmoniser le cadre d'application par types de milieux humides et hydriques.

Groupe de travail sur la simplification administrative de l'écoconditionnalité.

Le mandat du Groupe de travail est d'examiner, de concert avec les représentants de l'industrie, la possibilité de simplifier la gestion administrative de l'écoconditionnalité relative à l'exigence de déposer chaque année un bilan de phosphore. Dans une rencontre tenue en avril 2021, le MELCC nous a informés que cette option est toujours à l'étude.

Par ailleurs, l'outil du bilan alimentaire pour quantifier la charge de phosphore par entreprise agricole de certaines productions animales est aussi à l'étude dans le cadre d'une modification future du *Règlement sur les exploitations animales*.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle a pour mandat d'assurer la surveillance des compétences et de la pratique des agronomes. Ayant à l'esprit le mandat de protection du public, les recommandations du CIP ont aussi pour but d'aider les agronomes à améliorer leur pratique.

Pour ce faire, le conseil d'administration adopte chaque année le programme de surveillance proposé par le CIP.

M. Abdenour Boukhalfa, agronome, a été secrétaire du Comité et responsable de l'inspection professionnelle jusqu'au 19 février 2021. À la suite de son départ, M^{re} Louise Richard a temporairement pris la relève.

Neuf inspecteurs à temps partiel ont pris part à la campagne

d'inspection 2020-2021, couvrant ainsi les champs de l'agroenvironnement, la régie de production animale, l'économie, la gestion et le financement agricoles, et la phytoprotection.

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice 2020-2021

En raison des mesures sanitaires imposées par la COVID-19, aucune visite présentielle n'a été effectuée auprès des agronomes inspectés. Les inspections ont eu lieu en mode virtuel.

Les neuf membres du Comité d'inspection professionnelle et l'équipe d'inspecteurs ont procédé à 260 inspections; 121 d'entre elles (régulière, suivi et compétence) ont eu lieu en mode virtuel;

139 nouveaux agronomes admis au cours de l'année 2019-2020 ont rempli l'examen écrit intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie*.

Cet examen porte sur l'ensemble de la réglementation observée par les membres. Les agronomes doivent retourner l'examen et obtenir la note minimum de 70 %. Dans le cas contraire, ils seront inspectés lors de la campagne 2021-2022.

Sur les 147 examens transmis, 8 d'entre eux n'ont pas été remplis pour des motifs valables (maladie, congé parental, changement de carrière ou non-renouvellement). Les 139 agronomes ont réussi l'examen, la note moyenne étant de 89 %.

Critères du programme de surveillance de la campagne 2020-2021

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté individuellement depuis 2015.
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation.
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricole ou en surveiller la prestation.
- Produire, modifier, surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des PAEF, des PAER ou des bilans de phosphore.
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en conservation et aménagement des sols.
- Donner des conseils ou des recommandations d'application ou d'achats de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection).
- Produire ou surveiller la production ou analyser les recommandations en régie des terrains de golf.

Bilan des inspections et interventions du Comité d'inspection professionnelle

Il n'y avait aucune inspection pendant au 31 mars 2020.

Des inspections individuelles dites régulières ont été faites auprès de 107 agronomes dans les domaines agronomiques suivants :

- A. Agroenvironnement;**
- B. Régie de la production animale;**
- C. Économie, gestion et financement agricoles;**
- D. Phytoprotection.**

Les statistiques détaillées apparaissent dans les prochaines pages. Par ailleurs, quatre membres ont fait l'objet de visites de suivi et dix membres d'une inspection sur les compétences (désignée auparavant comme particulière).

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu huit réunions. Les objectifs du programme de surveillance ont été réalisés (voir les tableaux aux pages suivantes). Le Comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au conseil d'administration conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure d'inspection professionnelle des agronomes*.

Principaux constats

Les principaux constats du Comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

A. Agroenvironnement

Les PAEF analysés respectent les règles de l'art dans la majorité des dossiers inspectés de la campagne. Les lacunes relevées sont mineures.

B. Régie de la production animale

Le Comité note une amélioration de la qualité de la tenue des dossiers. Celle-ci est encore plus marquée chez les nouveaux admis.

Dans 55 % des dossiers, le Comité n'a pas eu à faire de commentaire sur la compétence. Pour les 45 % restant, les commentaires étaient mineurs.

La répartition des différents manquements observés au cours de l'année s'établit comme suit :

- 20 % des dossiers : commentaires liés à la formation continue, particulièrement au niveau de l'inscription sur le site de l'Ordre des activités de formation;
- 10 % des dossiers : commentaires concernant le contrat de service professionnel et le respect des champs de compétence;
- 10 % des dossiers : commentaires sur la signature des documents et l'usage du titre d'agronome sur les documents produits dans le cadre de la pratique professionnelle;
- 5 % des dossiers : commentaires sur la tenue de dossier, notamment sur l'inscription d'une note au dossier lorsqu'un mandat verbal est conclu avec le client.

À souligner que depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* et l'obligation de signalement de la part des agronomes, aucun manquement n'a été observé dans le cadre de l'inspection professionnelle.

Lorsque des agronomes occupent des postes administratifs (marketing, établissement de budget, gestion d'équipe), la définition d'actes agronomiques peut paraître moins évidente. Toutefois, le titre d'agronome s'accompagne de certaines exigences, notamment le respect du *Code de déontologie* et de la politique de formation continue. L'inspection professionnelle constitue un moment privilégié pour en faire le rappel.

C. Économie, gestion et financement agricoles

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Occasionnellement, certains dossiers ne contiennent pas de recommandations, se limitant ainsi à identifier les alternatives possibles. Le très bon niveau général de qualité observé dans les dossiers de gestion permettra de mettre l'emphase sur les dossiers de financement.

Dans le domaine du financement, l'analyse financière surpasse de beaucoup l'analyse technico-économique, laquelle demeure insuffisante au regard de l'acte agronomique posé par le professionnel. Par conséquent, le diagnostic identifie minimalement les résultats techniques et technico-économiques et peu de commentaires sont rédigés sur les forces et les faiblesses, limitant ainsi l'analyse des risques associés à l'entreprise.

À la suite de ces constats récurrents au cours des dernières années, une vérification spécifique a été effectuée pour tous les dossiers en financement agricole lors de la campagne d'inspection 2020-2021.

Pour l'exercice 2021-2022, la nouvelle grille de référence en économie sera disponible. Elle influera le document résumé qui définit clairement l'acte agronomique en gestion et financement.

Il sera donc important de poursuivre l'inspection de façon rigoureuse en financement afin de bien identifier la nature de la contribution de l'agronome, du directeur de compte ou de l'analyste financier à l'égard de la compréhension et/ou de la conscientisation de la position technico-économique et financière de son client, ainsi que du projet soumis, et ce, afin d'établir, le cas échéant, toute correspondance avec l'acte agronomique.

D. Phytoprotection

L'année 2020-2021 fut la quatrième année d'inspection pour le domaine de la phytoprotection. Le Règlement modifiant le *Code de gestion des pesticides*, ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*, sont entrés en vigueur le 7 février 2018. L'obligation de prescriptions et de justifications agronomiques pour l'ensemble des molécules visées par le Règlement est depuis la saison de croissance 2019. Depuis les trois dernières années, c'est l'atrazine qui fait l'objet du plus grand nombre de prescriptions et de justifications, devançant l'ensemble des autres molécules réglementées que sont le chlorpyrifos et les néonicotinoïdes (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine). Cette campagne en fut une de sensibilisation, de vérification et de modifications des pratiques des agronomes visés. Elle a concerné 64 agronomes œuvrant dans ce domaine, par le biais de 52 inspections régulières, 9 inspections particulières, 3 suivis de dossiers. À cela s'ajoutent deux auditions devant le Comité d'inspection professionnelle.

Principales lacunes observées :

1. Volet réglementaire : Contenus de la justification agronomique incomplète; une analyse des différentes interventions phytosanitaires possibles, notamment les méthodes de lutte alternatives disponibles, est régulièrement absente;
2. Sous-utilisation ou interprétation erronée des outils de l'Ordre définissant les règles de l'art de la pratique en phytoprotection (ligne directrice, grilles de référence et guide);
3. Consignations écrites aux dossiers-clients limitées ou absentes quant aux informations données verbalement aux clients, par exemple, le suivi de l'efficacité des interventions phytosanitaires;
4. Données de dépistage parfois absentes ou partielles;
5. Plusieurs non-conformités aux procédures de surveillance des actes agronomiques posés par des techniciens ont été observées. Des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

Principales améliorations observées :

1. Volet réglementaire : contenus conformes de la prescription agronomique.
2. La prise en compte des indices de risques liés à l'environnement, à la santé et la sensibilisation accrue auprès des productrices et producteurs sont maintenant intégrés dans la pratique d'une grande majorité d'agronomes et consigné dans leurs dossiers.
3. Augmentation de la conformité de l'ensemble de la pratique agronomique des agronomes inspectés lors de la présente campagne (conformité de 71% en 2020 comparativement à 61% en 2019).

Récapitulatif des travaux d'inspection professionnelle effectués au cours de l'année 2020-2021

	NOMBRE
Inspection individuelle pendante au 31 mars 2020	0
Formulaires ou questionnaires expédiés pour la campagne 2020-2021	148
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP pour la campagne 2020-2021	148
Visites individuelles réalisées au cours de la campagne 2020-2021	121
Rapports d'inspection dressés au cours de la campagne 2020-2021 à la suite des formulaires ou questionnaires retournés au cours du même exercice	121
Rapports d'inspection dressés au cours de la campagne 2020-2021 à la suite des visites individuelles au cours du même exercice	121
Rapports d'inspection dressés au cours de la campagne 2020-2021 à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelles précédents	121
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2021	0

Les 121 agronomes visités au cours de l'exercice 2020-2021 par un inspecteur ont rempli le formulaire d'auto-évaluation. Des 148 inspections prévues au début de l'exercice 2020-2021, 27 ont été repoussées à l'exercice 2021-2022, en raison du manque d'un inspecteur pour 25 d'entre elles et des difficultés rencontrées avec 2 employeurs. Ces inspections devraient avoir lieu lors de la prochaine campagne.

A	B	C	D
AGROENVIRONNEMENT	RÉGIE DE LA PRODUCTION ANIMALE	ÉCONOMIE, GESTION ET FINANCEMENT AGRICOLES	PHYTOPROTECTION

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Membre ayant fait l'objet d'une inspection par autoévaluation	14	24	18	55	111
Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence	1	0	0	9	10
Membre ayant fait l'objet d'un examen professionnel (nouveau admis)					139
Total des membres ayant fait l'objet d'inspection					260
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	14	24	17	52	107
Visites de suivi et analyse de dossiers	0	0	1	3	4
Visites d'inspection sur la compétence	1	0	0	9	10
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite incluant les inspections sur la compétence					121

Inspections de suivi

Au cours de l'exercice 2020-2021, quatre inspections de suivi et leurs rapports d'inspection ont été réalisés. Aucune inspection de suivi n'est pendante au 31 mars 2021.

Inspections portant sur la compétence professionnelle (inspections particulières)

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	1	0	0	9	10
Rapports d'inspection dressés	1	0	0	9	10

Aucune inspection sur la compétence n'était pendante au 31 mars 2020, pas plus d'ailleurs qu'au 31 mars 2021.

Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	10
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Audition devant le CIP

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	0	0	0	2	10

Recommandations de l'année 2019-2020 du Comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2	0	0	0	2
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0

Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	1

Note: À la suite de l'intervention du syndic, l'agronome a collaboré au processus d'inspection.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de la situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

Au cours de l'année 2020-2021, l'Ordre a entrepris une transition d'une politique de formation continue à un règlement sur la formation continue obligatoire de ses membres.

La *Politique de formation continue 2019-2021* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 et devait se terminer au 31 mars 2021, mais a pris fin prématurément, le 3 février 2021, en raison de l'entrée en vigueur, le 4 février 2021, du *Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes*.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes

(organismes gouvernementaux, centres de référence ou de recherche, collèges, universités, autres).

Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'ordre.

Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	0
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement

	NOMBRE
Radiation du tableau de l'ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

	NOMBRE
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement se termine le 31 décembre 2022.

Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Le tableau ci-dessous présente les formations en éthique et déontologie offertes aux membres en 2020-2021. Les nouveautés 2020-2021 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Éthique appliquée et agronomie	1,00	61
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50	49
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00	52
Loi et encadrement de la pratique agronomique au Québec	1,00	39
Mobiliser l'éthique pour favoriser l'indépendance professionnelle*	1,00	105

L'élaboration d'une formation sur le *Code de déontologie des agronomes* a été entreprise en 2020-2021. La formation sera accessible aux membres en 2021-2022.

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Au niveau des activités de formation organisées ou développées par l'Ordre en 2020-2021, on compte le développement de l'offre de formation en ligne sur la plateforme ASIO ainsi qu'une formation offerte sous forme de webinaire, et le congrès de l'OAQ tenu entièrement en ligne en raison de la pandémie.

La plateforme ASIO accueillait, au 31 mars 2021, 50 capsules de formation, une augmentation de 12 par rapport à l'année précédente. Parmi ces capsules, neuf sont des captations de conférences offertes lors du congrès ou d'activités de sections régionales et rendues accessibles sur la plateforme ASIO, une est une formation offerte en webinaire puis adaptée pour le visionnement en différé et deux ont été développées spécifiquement pour être offertes en ligne.

La plateforme ASIO peut être consultée à l'adresse suivante: asio.oaq.qc.ca.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 177 activités de formation continue offertes par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le guide d'accréditation (pour celles ayant eu lieu au moment où la politique de formation était en vigueur) ou dans le *Guide sur le Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes* (pour celles ayant eu lieu depuis l'entrée en vigueur du Règlement).

Le tableau ci-dessous présente les activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2020-2021 excepté celles en éthique et déontologie qui sont présentées dans le tableau Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre.

Toutes les activités sont facultatives. Les nouveautés 2020-2021 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE (NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE)	
		Webinaire	ASIO
Congrès 2020 – L'agronome au cœur du développement durable*	4,00	663 (59)	
Conférence: Assurer son avenir par la gestion et le financement responsable*	1,00		13 (1)
Conférence: Conservation et restauration des sols organiques maraichers du Québec: vers la durabilité*	1,00		14
Conférence: L'agriculture au cœur de la transition écologique*	1,00		11 (1)
Conférence: L'agriculture locale et bio est-elle vraiment meilleure pour l'environnement?*	0,50		12
Conférence: La résilience des agro-écosystèmes et les indicateurs de durabilité agro-environnementaux d'AAC*	0,50		10
Conférence: trois conférences du CETAB +*	1,00		13
Conférence: L'agronome au cœur du développement durable chez Nutrinor*	1,00		17 (1)
Collection Congrès 2019 – 6 conférences	5,50		33 (0)
Analyse marketing et adaptation agronomique des pratiques	1,00		1 (0)
Faire des choix alimentaires à l'ère de la surabondance	0,75		1 (0)
Fake News - Comment faire germer la bonne information dans un champ de désinformation	1,00		2 (0)
La grande distribution à l'ère numérique	0,75		0 (0)
Le développement de l'agriculture urbaine commerciale et le rôle des agronomes	1,00		3 (0)
Le marketing de la Famille du Lait	1,00		1 (0)
Collection Congrès 2018 – 5 conférences	5,00		23 (0)
Agriculture urbaine	1,00		19 (2)
Collaboration vétérinaire-agronome	1,00		1 (0)
Évolution de l'environnement d'affaires	1,00		2 (0)
Productions végétales	1,00		4 (0)
Virage numérique en agriculture	1,00		1 (0)
Bonnes pratiques en phytoprotection relatives à l'utilisation et à l'application des néonicotinoïdes dans la pomme de terre	0,50		8 (1)
Comment le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue-t-il au concept de gestion intégrée?	0,75		9 (1)
Développer une expertise pour la protection des sources d'eau potable municipales – Le RPEP et les restrictions agricoles*	3,00	18 (3)	14 (1)
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00		20 (11)
La Grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00		17 (1)
La production animale au Québec	3,50		17 (5)
La production avicole au Québec	1,00		7 (3)
La production bovine au Québec	0,75		6 (1)
La production laitière au Québec	1,25		7 (3)
La production porcine au Québec	1,00		6 (4)

La production végétale au Québec	1,50		10 (4)
La réglementation provinciale sur les pesticides	1,25		18 (0)
Lâchers de mâles stériles pour le contrôle de la mouche de l'oignon : quels sont les avancées scientifiques et les résultats ?	0,75		7 (0)
Le cadre juridique régissant les activités agricoles au Québec	1,50		39 (5)
Le point sur la résistance des mauvaises herbes aux herbicides au Québec et les stratégies d'intervention	1,00		14 (0)
Les cultures fruitières au Québec	0,75		15 (4)
Les cultures légumières au Québec	0,75		17 (3)
Les grandes cultures au Québec	0,75		6 (4)
L'horticulture ornementale au Québec	0,75		11 (3)
Limites planétaires : le rôle stratégique des agronomes dans la transition qui s'impose*	1,00		102 (14)
Mise en œuvre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable	4,50		15 (2)
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00		6 (0)
Politiques économiques et sociales agricoles au Québec	2,25		27 (5)
Série PAEF – Azote*	1,00		34 (5)
Série PAEF – Engrais organiques*	1,25		33 (4)
VFF QC : Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,00		7 (0)

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE, D'UNE NORME OU D'UNE DIRECTIVE DE FORMATION CONTINUE

Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	23
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	23
Demandes refusées au cours de l'exercice	1
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	1

Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement

	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer à la politique de formation continue de l'Ordre n'a été imposée aux membres au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Le Bureau du syndic contribue à la mission de protection du public de l'Ordre des agronomes du Québec en faisant enquête sur les cas de conduite professionnelle dérogatoire, et en procédant, le cas échéant, au dépôt de plaintes disciplinaires, devant le Conseil de Discipline, conformément au *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* et ses règlements.

En début d'exercice, on comptait 25 dossiers disciplinaires actifs, puis en cours d'année, 105 nouveaux dossiers ont été ouverts, pour un total de 130 dossiers actifs. La majorité concernait des manquements aux règles de l'art dans le champ d'activité de la phytoprotection et 86 des signalements provenaient d'une personne morale.

Pas moins de 50 enquêtes disciplinaires ont été fermées à la suite de interventions auprès des agronomes concernés.

À noter que l'équipe de syndics offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre concernant la déontologie (chapitre A-12, r.6 *Code de déontologie des agronomes*).

Outre ces activités en matière disciplinaire, l'équipe a poursuivi son travail de protection du public dans le cadre d'enquêtes pour exercice illégal et usurpation du titre d'agronome. Elle a procédé à des interventions non judiciairisées qui ont permis de redresser les situations portées à son attention.

Le 8 mai 2020, le conseil d'administration a confié la tâche à M^e Marina Vachon et à M. Éric Lavoie.

Membres :

Marie-Claude Émond,
agronome, syndique
et enquêtes en exercice illégal

Yvon Caron,
agronome, syndic adjoint
et enquêteur

Éric Lavoie,
agronome, syndic adjoint
et enquêteur

Composition du Bureau du syndic au 31 mars

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndics adjoints, s'il y a lieu	0	2
Syndics correspondants, s'il y a lieu	0	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information

- Le public s'interrogeait sur la procédure de signalements et le cheminement d'une enquête disciplinaire du syndic, notamment sur :
 - Le délai de prescription d'un signalement concernant la perpétration d'une infraction professionnelle.
- Les demandes provenaient d'agronomes et concernaient les aspects suivants de la conduite professionnelle :
 - Devoirs envers le client, en lien avec la levée du secret professionnel;
 - Les relations et la collaboration avec les membres de l'Ordre.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	25
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale* (au total)	105
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	8
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex.: employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	86
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'ordre	4
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'ordre	0
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information**	5
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	87
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	50
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	28
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	2
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	13
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	7
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	80

* Dans le cas où les sources d'une enquête seraient multiples, le rapport considère la source principale d'une enquête selon l'ordre des sources présentées ou selon la chronologie de leur arrivée dans le processus d'enquête.

** Une enquête du Bureau du syndic peut être ouverte à la suite d'une information transmise, d'un signalement reçu ou d'une activité de veille.

Décisions rendues par le Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)*	50
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	10
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	2
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	13
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	2
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	23

* Le rapport retient le motif principal de ne pas porter plainte selon l'ordre des motifs présentés.

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	19

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats ad hoc

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats ad hoc et aucune nouvelle enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

État des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

Aucune plainte portée au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par un syndic ad hoc n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par ceux-ci au cours de l'exercice.

Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte.

Au cours de l'exercice 2020-2021, une seule demande a été portée à l'attention du Comité de révision. Ce dernier a rendu son avis au cours de l'exercice 2021-2022 et il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	0

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome, ou contre une personne qui était agronome au moment des faits reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois. Le Conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le Conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Pour chaque cause, c'est la secrétaire du Conseil de discipline qui désigne les agronomes qui y siègent. Les appels des décisions rendues par le Conseil de discipline sont entendus par le Tribunal des professions.

Nom du secrétaire du Conseil de discipline

M^e Marina Vachon

Plaintes au conseil de discipline

Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2020-2021.

Nature des plaintes dites privées au Conseil de discipline

La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandation du Conseil de discipline adressée au Conseil d'administration

Le Conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice.

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	15
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	12
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	12
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	26
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	11
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	4
Mises en demeure ou avis formels	7
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Commentaires sollicités à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine des compétences de l'Ordre

- Commentaires de l'Ordre sur la consultation publique du projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et autres projets de règlements associés (mai 2020)
- Commentaires de l'Ordre sur le plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAC)
- Consultation pour l'actualisation du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*

Communication avec les membres de l'Ordre

- Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres: 24 *Agro Express*
- Envoi de courriels destinés aux membres: 27 courriels

Publicité

- 26 publicités dans *La Terre de chez nous* et la page Conseil (imprimé)
- Deux publicités sur le site du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) – Congrès
- Une campagne média sur Agri-Réseau (infolettre et sites spécialisés)
- Deux envois aux membres de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)
- Publicités du congrès (version papier et/ou électronique) dans le *Bulletin des Agriculteurs*

MEMBRES ET COMITÉS



MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au 31 mars 2020, l'Ordre comptait 3 357 membres :

- 253 membres n'ont pas renouvelé leur inscription au tableau.
- 96 membres se sont réinscrits au cours de l'année.
- 152 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 13 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme
- ou de formation, quatre sont devenus membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).
- En plus des 152 nouveaux membres, 6 permis temporaires ont été délivrés en vertu de l'art. 37 de la *Charte de la langue française*.
- Un permis temporaire a été renouvelé.
- Deux permis restrictifs temporaires ont été délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.
- Trois membres ont démissionné et un membre est décédé.
- Aucune radiation temporaire n'a été imposée par le conseil de discipline.

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	3357
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	152
• Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	6
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	2
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis spéciaux délivrés	0
• Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	127 119
• Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	13
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	5
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	8

SUITE — Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
• Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	4
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	96
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	253
(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	4
• à la suite d'un décès	1
• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	3
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	3348
• d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	6
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	2
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis spécial	0
• d'un permis dit régulier, y compris : retraité + à vie, invalide	3340

Exercice en société

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

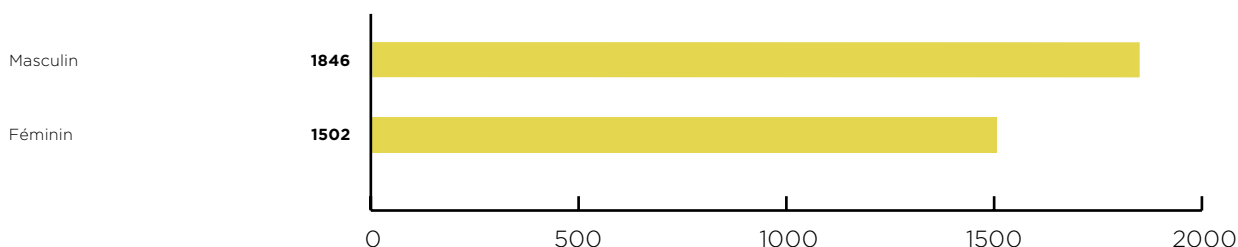
Au 31 mars 2021, 50 sociétés d'agronomes sont enregistrées à l'Ordre conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'agronomes en société*.

	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	49
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	59
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	1
Membres* de l'Ordre associés dans les SNCRL déclarées à l'Ordre	1

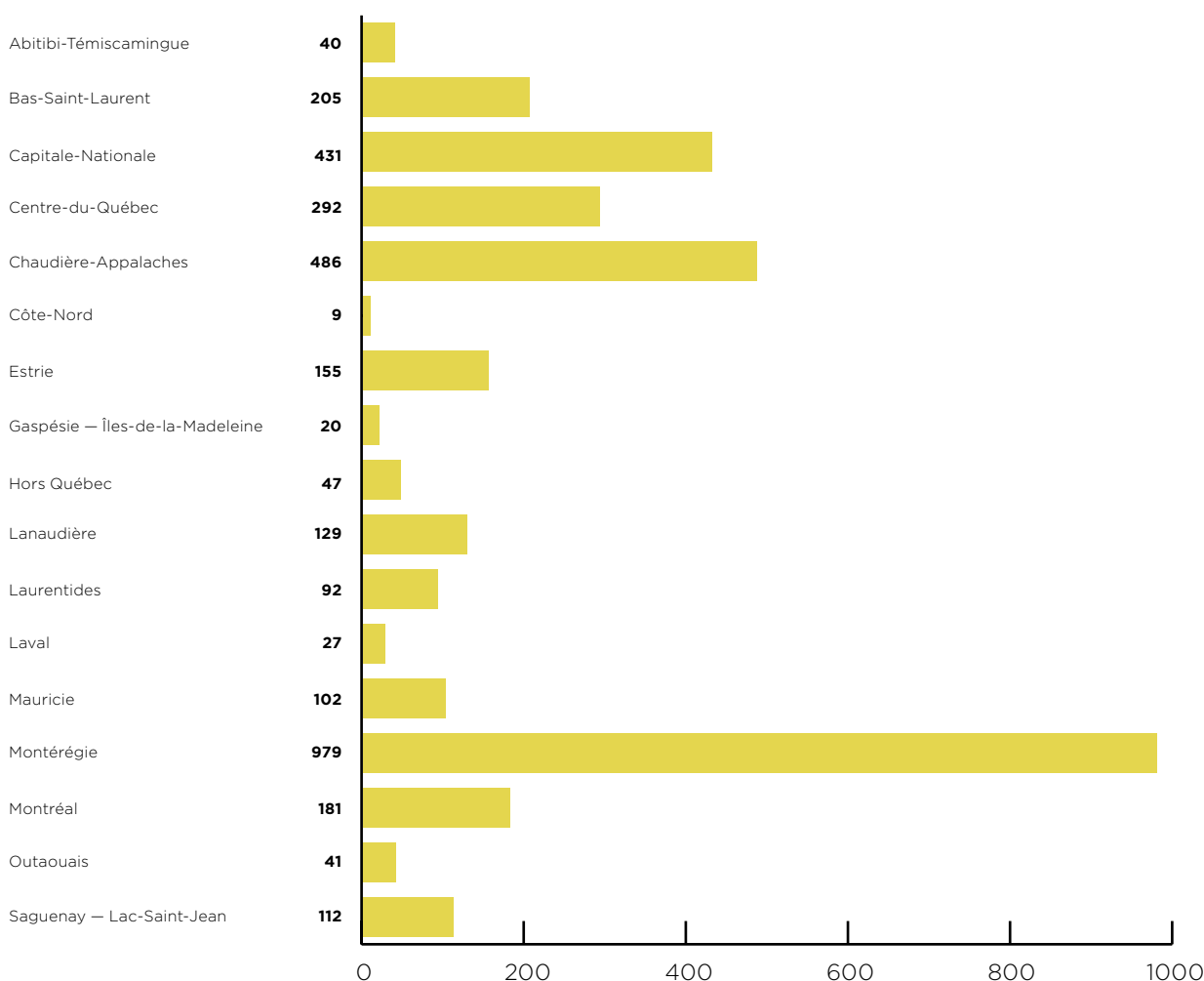
* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES

Répartition des membres selon le genre au 31 mars 2021



Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2021 selon la région administrative



Note: ces renseignements sont basés sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession. Pour les personnes sans emploi ou à la retraite, la résidence est alors considérée comme étant le domicile professionnel.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2021 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation pour 2020-2021 est de 572,66 \$, auquel s'ajoutent la contribution de 10 \$ à Agronomes Canada, les taxes et la contribution obligatoire de 29 \$ au financement de l'Office des professions du Québec.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec sont de 187 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 104,37 \$, ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique sont de 295,71 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 104,37 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2021 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

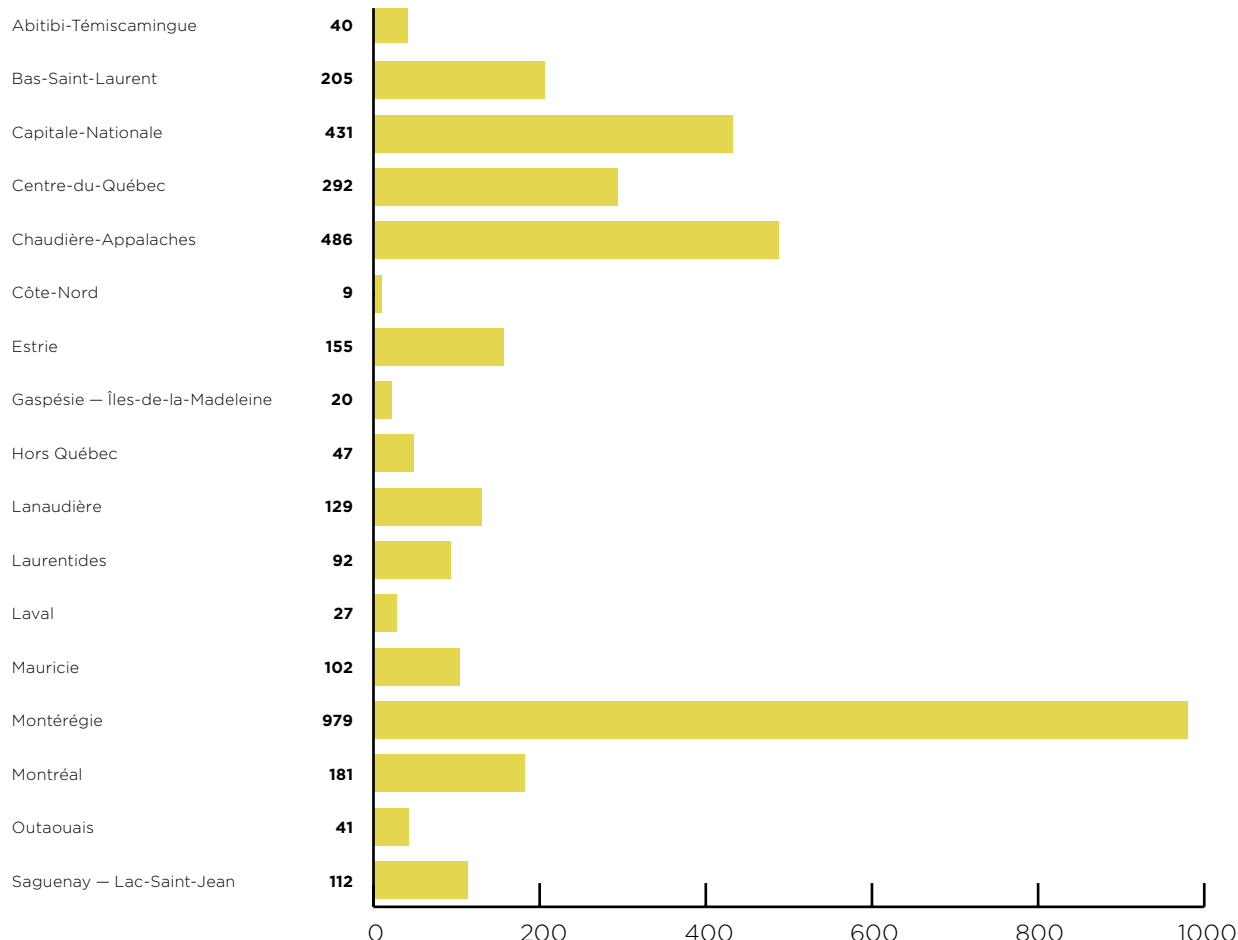
CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE	
		COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE OU SPÉCIALE
Membre régulier	2777	572,66 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier — Rabais parental (membre responsable d'un nouvel enfant)	105	190,89 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre — admission mai 2020)	31	477,21 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre — admission juin 2020)	1	429,50 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre — admission septembre 2020)	52	286,33 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre — admission novembre 2020)	49	190,89 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre — admission décembre 2020)	10	143,17 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre — admission janvier 2020)	1	95,44 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Permis temporaire	6	572,66 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Permis restrictif temporaire	2	572,66 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre retraité	165	190,89 \$	OPQ: 29 \$
Membre invalide	7	190,89 \$	OPQ: 29 \$
Membre à vie	142	190,89 \$	OPQ: 29 \$
Total de membres	3348		

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2021 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

L'Ordre compte six membres avec une limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles liées à l'agronomie (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial).

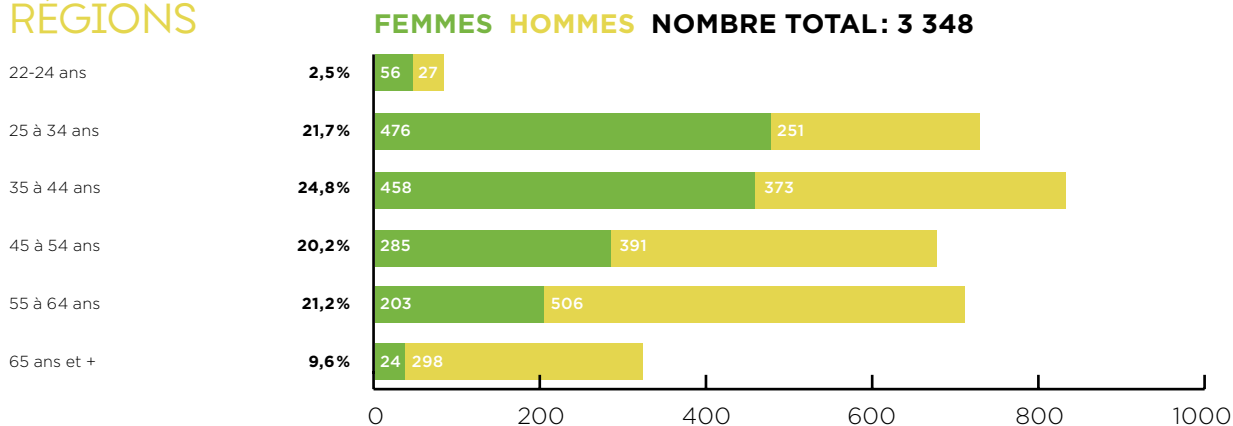
Répartition des membres selon la région agronomique au 31 mars 2021

RÉGIONS

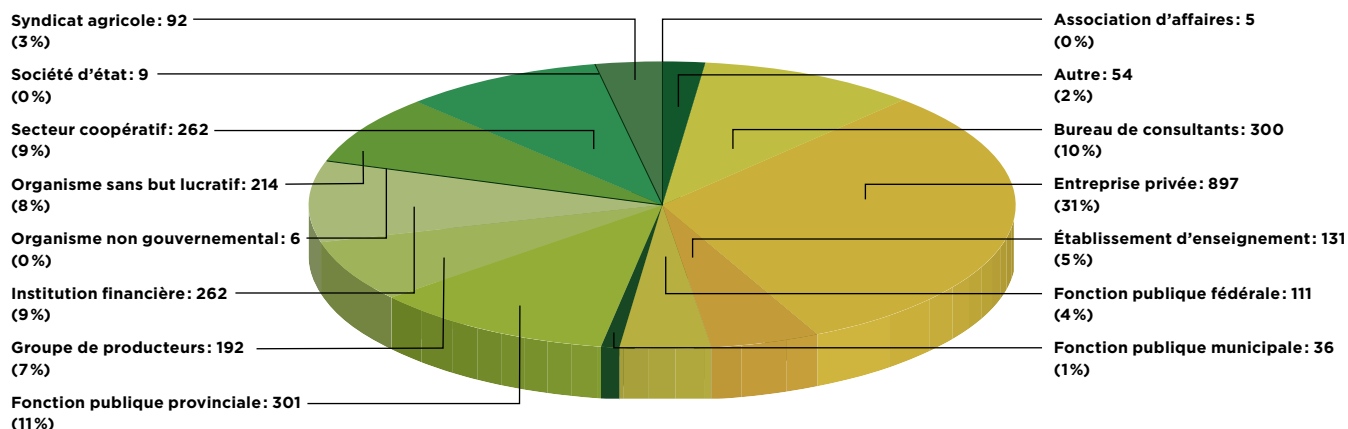


Répartition des membres selon l'âge et le genre au 31 mars 2021

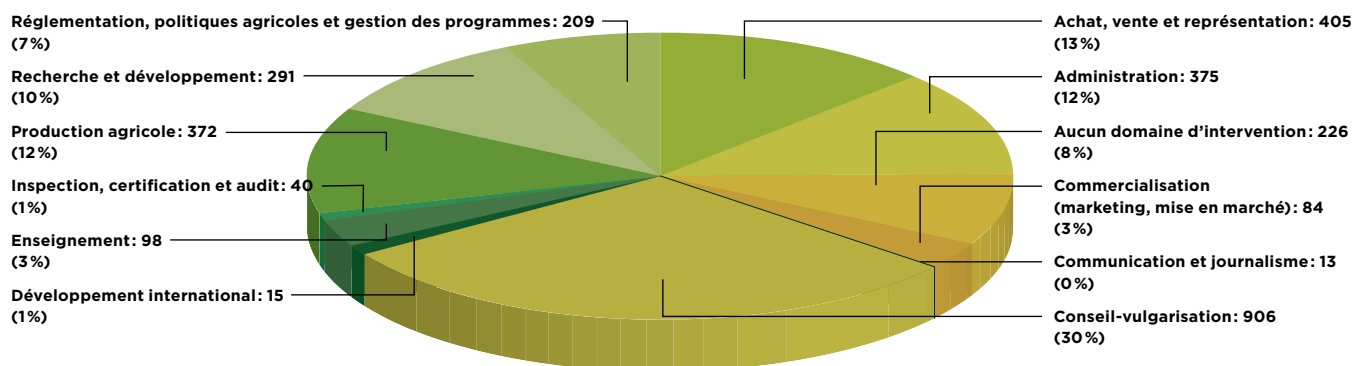
RÉGIONS



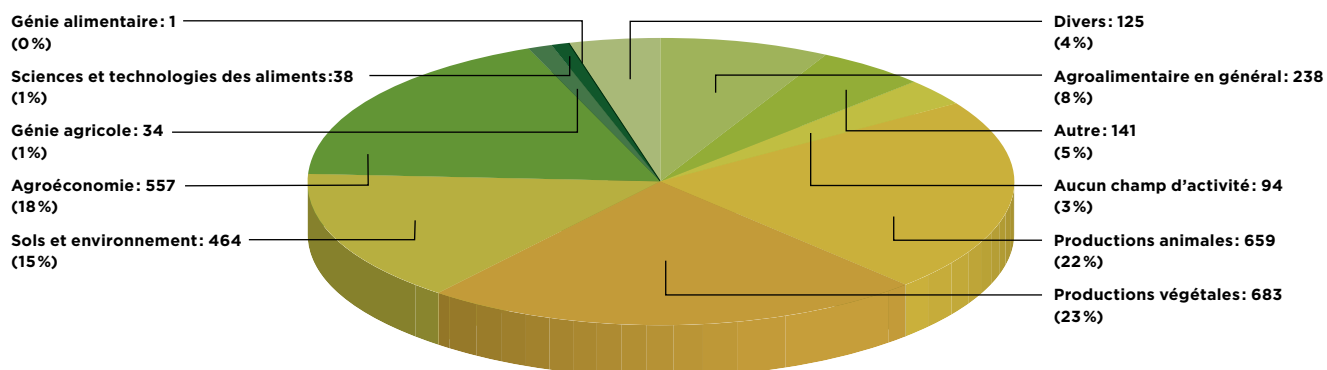
Répartition des membres réguliers selon le type d'employeur au 31 mars 2021



Répartition des membres réguliers selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2021



Répartition des membres réguliers selon leur champ d'activité au 31 mars 2021



PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats et les récipiendaires suivants au cours de l'année 2020.



Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné à un agronome qui a rendu des services exceptionnels à la profession, à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Félicitations à M. Benoît Turgeon, agronome!



Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné à un agronome qui a rendu des services exceptionnels à la profession, à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Félicitations à M. Sylvain Pagé, agronome!



En l'honneur du fondateur de La Corporation des agronomes du Québec en 1937, le Prix Henri-C.-Bois est accordé à l'agronome qui, bénévolement, s'est distingué par son implication hors du commun dans les activités de l'Ordre des agronomes du Québec.

Félicitations à M. Luc Cyr, agronome!



Le Prix Jeune agronome vise à faire connaître les qualités exceptionnelles de la relève en agronomie et en agroalimentaire. Il permet aussi de favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes agronomes à leur ordre professionnel et à renforcer la fierté d'exercer la profession d'agronome au Québec. Ce prix est remis annuellement à un jeune agronome de 35 ans ou moins et dont les réalisations sont exceptionnelles.

Félicitations à M^{me} Marie-Élise Samson, agronome!



Le Mérite du conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis, sous la recommandation du Conseil d'administration de l'Ordre, à un professionnel dont les réalisations témoignent de son apport exceptionnel au système professionnel et à son rayonnement.

Félicitations à M. Bruno Demers, agronome!



En hommage à l'agronome et homme politique Joseph-Adélar Godbout, ce prix vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non-agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois. Le Mérite est décerné pour une action ou un travail bien spécifique.

Félicitations à M. Jacques Beauchesne!

BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE L'ORDRE

Comité des ressources humaines

Marc Tremblay
Michel Duval, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Yan Légaré, agr.
Catherine Saint-Georges, agr.
Johanne Boucher
Maxim Lavoie, agr.
Richard Miville, agr.
Pascal Thériault, agr.
Gilles Tremblay, agr.
Louise Richard, avocate

Comité d'éthique et enquête en déontologie des administrateurs

Colette Lebel, agr.
André Normandeau,
représentant du public
Martine Giguère, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.

Comité d'audition à la suite de recommandations du CIP

Michel Duval, agr.
Richard Dessureault, agr.
Yan Légaré, agr.

Comité d'admission

Pascal Thériault, agr.
Bruno Demers, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Andréanne Martin, agr.
Alain Perras, agr.

Conseil d'arbitrage des comptes

Camil Dutil, agr.
Sylvie Côté, agr.
Gilles Gagné, agr.
Yves Lefebvre, agr.
Sylvie Thibaudeau, agr.
Anne Vanasse, agr.
Marina Vachon, avocate

Conseil de discipline

Yvan Beaudin, agr.
Roger Bergeron, agr.
Nadine Bourgeois, agr.
Samuel Comtois, agr.
Jacques Goulet, agr.
Anass Soussi, agr.
Marina Vachon, avocate, secrétaire
Caroline Leblanc, avocate,
secrétaire suppléante

Comité de révision des décisions du syndic

Robert Blanchette
Andrée Lachaine
Nathalie Côté
Éric Léger
Luc Béland

Comité des équivalences

Thierry Balthazard, agr.
Jacques Goulet, agr.
Robert Lagacé, agr.
Julie Major, agr.
Pascal Thériault, agr.
Kevin Wade, agr.
Johanne Simard, agr.

Comité de révision des décisions d'équivalences

Suzelle Barrington, agr.
Raymond Levallois, agr.
Guillaume Grégoire, agr.

Comité d'inspection professionnelle

Marc Préfontaine, agr.
Isabelle Couture, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Nicolas Jobin, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Véronique Samson, agr.
Catherine Thireau, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Abdenour Boukhalfa, agr.

Comité de la formation des agronomes

Pascal Thériault, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Jesus Jimenez Orte, agr.
Simon Laverdière, agr.
François Castonguay, agr.
Julie Major, agr.
Abdenour Boukhalfa, agr.

Comité de la formation continue

Isabelle Dubé, agr.
Richard Dessureault, agr.
Christian Gonthier, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.

Comité sur les prix honorifiques

Michel Duval, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Alain Perras, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.
Robert Lapalme, agr.

Comité sur le recyclage des matières organiques

Gilles Tremblay, agr.
Éric Beaulieu, agr.
Josée Bédard, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Isabelle Giguère, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.
Guillaume Boivin, agr.
Édith Mercier, agr.
Raymond Leblanc, agr.

**Comité ad hoc sur les semences
traitées aux insecticides dans
le maïs et le soya**

Pierre-Antoine Thériault
Brigitte Duval, agr.
Yvan Faucher, agr.,
Annie Desrosiers, agr.
Stéphane Myre, agr.
François Labrie, agr.
Isabelle Couture, agr.
Julien Saguez
Sébastien Boquel
Salah Zoghلامي, agr.
Gabriel Bourgeois, agr.
Julie Breault, agr.
Geneviève Labrie
Stéphanie Mathieu, agr.
Raymond Leblanc, agr.

**Comité ad hoc sur l'utilisation
de l'insecticide chlorpyrifos
dans les crucifères**

Mélissa Gagnon, agr.
Marie-Ève Bérubé, agr.
Pierre Lafontaine, agr.
Isabel Lefebvre
Denis Giroux, agr.
François Labrie, agr.
Chantale Veilleux, agr.
Elisabeth Fortier, agr.
Jacynthe Paré, agr.
Raymond Leblanc, agr.

**Comité ad hoc sur
les actes posés en gestion
et financement agricoles**

Michel Brosseau, agr.
Luc Béland, agr.
Abdenour Boukhalfa, agr.
Patrice Carle, agr.
René Gagnon, agr.
Vincent Giard, agr.
Nicolas Jobin, agr.
Jean Lecours, agr.
Patrick Lemelin, agr.
André St-Hilaire, agr.
Raymond Leblanc, agr.

Comité ad hoc OAQ – OTPQ

Éric Lévesque, agr.
Sylvain Biron
Lise Leclerc , T. P.
Rock Léonard , T. P.
Simon Magny , T. P.
Louise Riendeau , T. P.
Élisabeth l'Heureux, agr.
Francis Simard, agr.
Angèle Boulay, agr.
Simon Proteau, agr.
Raymond Leblanc, agr.

**Comité sur la mise en œuvre
des recommandations
du comité sur l'indépendance
professionnelle**

Michel Duval, agr.
Pascal Thériault, agr.
Louise Richard, avocate, dir. gén.
Michel Brosseau, agr.
Richard Dessureault, agr.
Nancy Morin, agr.

**Comité ad hoc
sur l'agriculture durable**

Isabelle Dubé, agr.
Julien Santerre, agr.
Joan Whalen, agr.
Julie Fontaine
Louise Hénault-Éthier
Joahanne Van Rossum, agr.
Luc Brodeur, agr.
Nathalie Côté, agr.
Louis Robert, agr.
Gabriel Bourgeois, agr.
Maxime Laplante, agr.
Hugues Groleau, agr.
Vincent Cloutier, agr.
Guillaume Grégoire, agr.
Anne Vanasse, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.

**Comité ad hoc sur
l'assurance responsabilité
professionnelle**

Nancy Morin, agr.
Nicolas Jobin, agr.
Dominik Desrosiers, agr.
Shanon Simard, agr.
Louise Viau, adm. nommée
Marina Vachon, avocate

**Comité ad hoc sur
l'évaluation et la révision
du processus d'admission**

Pascal Thériault, agr.
Marc Préfontaine, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Andréane Martin, agr.
Laurence Greffard, agr.
Alix Hugo, agr.
Julie Major, agr.
Marie-Ève Brassard, agr.
Louise Richard, avocate, dir. gén.

**Comité de révision des décisions
des examens d'admission**

Richard Dessureault, agr.
Nancy Morin, agr.
Alain Perras, agr.

SUITE BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE L'ORDRE

Comité des examinateurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen à la pratique

Diane Allard, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Suzelle Barrington, agr.
France Bélanger, agr.
Guy Bergeron, agr.
Roger Bergeron, agr.
Marie-Ève Bérubé, agr.
Martin Breton, agr.
Grégoire Brisson, agr.
Caroline Collard, agr.
Valérie Côté, agr.
Bruno Demers, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Marie-Ève Dion, agr.
Bernard Doré, agr.
Marie-Christine Fauteux, agr.

Charles Fournier-Marcotte, agr.
René Gagnon, agr.
Laurie Gélinas, agr.
Sophie Gendron, agr.
Louise Genest, agr.
Francis Goulet, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Mahmoud Karimi Youch, agr.
Emmanuelle Lalonde, agr.
Josiane Lefebvre, agr.
Lanwi Lekezime, agr.
Michel Lemelin, agr.
Marc Levasseur, agr.
David Lucas-Girardville, agr.
Andréane Martin, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Pierre-Etienne Parent, agr.

Julie Potvin, agr.
Marc Préfontaine, agr.
Holisoa Rakotomavo, agr.
Kévin Richard, agr.
Virginie Rochet, agr.
Véronique Samson, agr.
Jean Baptiste Sarr, agr.
Marie-Claude Savard, agr.
André, St-Hilaire, agr.
Hélène St-Louis, agr.
Mylène St-Onge, agr.
Amévi Toglo, agr.
Marie-Ève Tremblay, agr.
Valérie Tremblay, agr.
Benoit Turgeon, agr.
Sébastien Whissell, agr.
Larbi Zerouala, agr.

ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT



Monsieur le Président,
Membres du Conseil,
Chers membres,

J'ai l'honneur de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2021.

Vous avez, dans les pages qui suivent, les états financiers audités par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2021.

Je me permets ici de faire une brève mise en contexte, car pour l'Ordre et pour chacun de nous, l'exercice 2020-2021 a été marqué par la pandémie de COVID-19.

En fait, nous vous avons présenté les prévisions budgétaires à l'assemblée générale annuelle du 3 octobre 2019 et le Conseil d'administration a adopté le budget final pour l'exercice 2020-2021 le 6 mars 2020. Vous comprenez donc que nous n'étions aucunement en mesure, à ce moment-là, de prévoir les effets perturbateurs de la pandémie, non encore déclarée, sur nos vies personnelles et professionnelles.

Venons-en maintenant à nos résultats financiers. Il est important de commencer par noter que, tel qu'on le précise au second paragraphe de la page 2 du rapport de l'auditeur, celui-ci a émis une opinion sans réserve.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 248 656 \$. Ce montant comprend les produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité, donc le surplus d'opérations est en réalité de 211 306 \$.

L'écart favorable entre les prévisions budgétaires adoptées en mars 2020 avec le réel au 31 mars 2021 provient essentiellement des éléments suivants :

1. Les revenus provenant des activités liées à l'admission à la pratique et aux équivalences ont augmenté plus que prévu. Il nous semble maintenant qu'il y a eu une tendance à l'augmentation du nombre de demandes d'admission par équivalences ces dernières années.
2. La participation au congrès a été beaucoup plus importante que par les années antérieures. Nous sommes passés à une formule virtuelle en raison de la COVID-19, et cela a attiré un nombre d'inscriptions inégalé. Quant aux coûts de réalisation du congrès, ils ont été réduits de plus de 80 %, ce qui a donné pour ces seuls postes un écart positif de 132 323 \$.

3. Sur le plan des dépenses d'opération, comme toutes les rencontres ont été menées en mode virtuel dès la fin mars, certaines activités n'ont entraîné aucune dépense de déplacement, d'hébergement, de repas... Ainsi, les séances d'examen d'admission ayant été tenues en ligne, les examinateurs ne se sont pas déplacés, nous n'avons pas eu à louer de salles, ni pour la tenue des examens eux-mêmes, ni pour les cérémonies d'agrément. À ce poste, nous avions prévu des dépenses de 56 500 \$ qui n'ont jamais été engagées. La même chose s'est produite pour les réunions du Conseil d'administration et des différents comités de l'Ordre.
4. Les dépenses prévues pour les activités de formation ont aussi été affectées à la baisse, car l'équipe de la formation continue a surtout travaillé à implanter les mesures rendues nécessaires en raison du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes*. Le développement de nouvelles formations reprendra de plus belle en 2021-2022.
5. En outre, les dépenses prévues au poste Publications, abonnements et documentation comportaient de nombreux éléments du plan de communication qui n'ont pas été réalisés.

6. Exceptionnellement, cette année, l'Ordre a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt du gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme de soutien aux PME en raison de la COVID-19. L'Ordre a donc une dette à long terme de 30 000 \$ à rembourser d'ici le mois de décembre 2022 comme vous pouvez le lire à la note 9, et une entrée de fonds de 10 000 \$ constatée dans les produits.
7. Comme vous pouvez le constater à la page 8 du rapport des auditeurs, la situation de l'Ordre affiche au terme de l'exercice un actif non affecté (non grevé d'affectations) de 1 115 823 \$. Ce montant se traduit en une marge de manœuvre permettant d'assurer un peu plus de six mois de financement des activités courantes.
8. Les placements à long terme de l'Ordre se sont également accrus et le Comité des finances et d'audit a mis à jour la stratégie de placements afin de maximiser les bénéfices potentiels tout en protégeant l'avoir des membres.

En conclusion, le résultat net positif exceptionnel de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021 procure à l'Ordre les moyens d'investir dans des projets importants, comme la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, et d'intensifier ses activités liées à l'amélioration de la pratique professionnelle et à la protection du public.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance du 18 juin 2021.

La présidente,



Johanne Boucher,
administratrice nommée

Ordre des agronomes du Québec

États financiers au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15
Autres informations	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
l'Ordre des agronomes du Québec

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2
T 450 445-6226

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces données budgétaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 21 juin 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021		2020
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Produits			
Cotisations des membres, brutes	1 721 557	1 693 574	1 674 730
Quote-part aux sections	(60 254)	(58 410)	(57 420)
Activités de formation	30 000	34 510	13 109
Admission à la pratique et équivalences	59 200	75 999	61 725
Amendes	25 000	9 713	29 912
Congrès	100 000	144 900	136 255
Produits d'intérêts sur les placements	15 000	9 449	20 041
Agro-publicité et offres d'emploi	67 500	83 766	77 563
Services administratifs	98 625	79 410	84 713
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial			6 075
Subventions du gouvernement fédéral		10 000	
Autres partenariats	33 000	32 500	30 615
	<u>2 089 628</u>	<u>2 115 411</u>	<u>2 077 318</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	1 156 438	1 160 393	1 025 190
Activités de formation	59 000	14 481	22 556
Admission et équivalences	56 500		61 802
Association	32 500	33 789	25 818
Bourses	10 000	17 469	10 620
Comités (annexe)	67 000	2 253	52 213
Congrès	87 000	12 577	111 641
Déplacements et représentation	68 000	1 726	61 918
Gestion et administration	174 215	188 206	230 315
Honoraires professionnels	400 250	342 508	342 612
Publications, abonnements et documentation	70 500	15 222	14 016
Intérêts et frais bancaires	38 000	46 738	39 498
Amortissements	69 900	68 743	69 959
	<u>2 289 303</u>	<u>1 904 105</u>	<u>2 068 158</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(199 675)</u>	<u>211 306</u>	<u>9 160</u>
FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		37 350	44 023
Excédent des produits par rapport aux charges	-	37 350	44 023
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(199 675)</u>	<u>248 656</u>	<u>53 183</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>		<u>2020</u>
	<u>Grevé d'affectations d'origine interne</u>		
	<u>Fonds de stabilisation – assurance responsabilité</u>	<u>Non grevé d'affectations</u>	<u>Total</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Solde au début	339 739	904 517	1 244 256
Excédent des produits par rapport aux charges	37 350	211 306	248 656
Solde à la fin	377 089	1 115 823	1 492 912

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	248 656	53 183
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	46 768	47 527
Amortissement des immobilisations corporelles	21 975	22 432
Produits d'intérêts réinvestis	(1 934)	(4 140)
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité réinvestis	(44 023)	(41 003)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	11 346	69 821
Frais payés d'avance	2 489	(35 539)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	161 030	(2 934)
Produits de cotisations reportés	173 596	(31 036)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>619 903</u>	<u>78 311</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(185 364)	(182 804)
Cession de placements	182 804	181 174
Immobilisations corporelles	(13 734)	(5 142)
Actifs incorporels	<u>(1 748)</u>	<u>(1 748)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(16 294)</u>	<u>(8 520)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
Augmentation nette de l'encaisse	<u>633 609</u>	<u>69 791</u>
Encaisse au début	<u>2 647 837</u>	<u>2 578 046</u>
Encaisse à la fin	<u><u>3 281 446</u></u>	<u><u>2 647 837</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 281 446	2 647 837
Tranche des placements échéant à moins de un an	186 031	182 804
Comptes clients et autres créances (note 4)	52 303	63 649
Frais payés d'avance	67 484	69 973
	3 587 264	2 964 263
Long terme		
Placements (note 5)	353 295	308 005
Immobilisations corporelles (note 6)	103 825	112 066
Actifs incorporels (note 7)	37 554	84 322
	4 081 938	3 468 656
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	995 093	834 063
Produits de cotisations reportés	1 563 933	1 390 337
	2 559 026	2 224 400
Long terme		
Dettes à long terme (note 9)	30 000	
	2 589 026	2 224 400
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	1 115 823	904 517
Grevé d'affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	377 089	339 739
	1 492 912	1 244 256
	4 081 938	3 468 656

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'organisme a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes.

Le fonds de prévention – assurance responsabilité a été créé dans le but de prévenir les hausses de primes en cas de sinistre et de réaliser des projets d'éducation ou de recherche.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant l'organisme d'effectuer les remboursements tant qu'elle se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Autres produits que les cotisations

Les autres produits que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	21 975	22 432
Amortissement des actifs incorporels	46 768	47 527

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	16 226	18 317
Intérêts courus		2 054
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	36 077	43 278
	52 303	63 649

(a) Au 31 mars 2021, deux clients représentent respectivement 24 % et 26 % du total des comptes clients (aucune concentration de crédit au 31 mars 2020).

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Certificat de placement garanti, 0,45 % (1,4 % au 31 mars 2020), échéant en juin 2021	186 031	182 804
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité (a)	353 295	308 005
	539 326	490 809
Tranche échéant à moins de un an	186 031	182 804
	353 295	308 005

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût		
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	23 157	875
Équipement informatique	104 594	85 407	19 187
Mobilier et agencements	132 032	48 269	83 763
	260 658	156 833	103 825
			112 066

7 - ACTIFS INCORPORELS

	2021			2020
		Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
	\$	\$	\$	\$
Base de données	469 294	433 895	35 399	80 038
Logiciels	36 346	34 191	2 155	4 284
	505 640	468 086	37 554	84 322

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	94 869	48 458
Salaires, vacances et charges sociales à payer	120 540	151 360
Taxes à la consommation à payer	232 148	190 856
Office des professions du Québec	87 435	80 823
Agronome Canada	57 920	54 780
Assurance responsabilité à payer	314 387	210 694
Loyer à payer	70 511	79 809
Subvention du gouvernement provincial à payer	17 283	17 283
	<u>995 093</u>	<u>834 063</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 243 124 \$ au 31 mars 2021 (227 523 \$ au 31 mars 2020).

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022	<u>30 000</u>	<u> </u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre de subvention du gouvernement fédéral.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et au certificat de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

10 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à un actif financier portant intérêt à taux fixe.

Le certificat de placement garanti porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 821 989 \$ pour des bâtiments et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en novembre 2028. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2021 et se renouvellera automatiquement pour une période de 24 mois, à moins que l'organisme ne signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les 120 jours précédant l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 125 035 \$ en 2022, à 102 743 \$ en 2023, à 104 766 \$ en 2024, à 106 788 \$ en 2025 et à 106 788 \$ en 2026.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021		2020
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
COMITÉS			
Comités de coordination des mécanismes de surveillance	49 000	15	36 136
Comité découlant de la pratique	11 000		9 415
Autres comités	7 000	2 238	6 662
	67 000	2 253	52 213

Ordre des agronomes du Québec

Autres informations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission et reconnaissance des équivalences		
Charges salariales	101 540	78 986
Frais de déplacement et d'hébergement		28 527
Salles, repas et pauses		28 936
Cérémonie d'assermentation		3 846
	<u>101 540</u>	<u>140 295</u>
Inspection professionnelle		
Charges salariales	74 225	91 718
Frais de comité		5 327
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	70	24 215
Honoraires	66 118	75 163
	<u>140 413</u>	<u>196 423</u>
Bureau du syndic		
Charges salariales	147 587	135 736
Frais de déplacement, de réunion et de représentation		3 406
Honoraires – syndic expert	1 550	2 750
Honoraires – procureur	37 533	32 710
	<u>186 670</u>	<u>174 602</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence		674
Frais de comité		7 559
	<u>–</u>	<u>8 233</u>



Ordre des agronomes du Québec

1200, avenue Papineau, bureau 450, Montréal, QC H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833

agronome@oaq.qc.ca | oaq.qc.ca

